

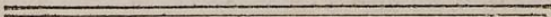


# LE CENSEUR,

OU

## EXAMEN

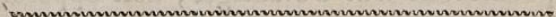
DES ACTES ET DES OUVRAGES  
QUI TENDENT A DÉTRUIRE OU A CONSOLIDER  
LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT.



### I<sup>re</sup>. PARTIE.

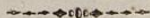


MATIÈRES GÉNÉRALES.



### DES CAUSES SECRÈTES

DES EXCÈS ATTRIBUÉS A LA RÉVOLUTION  
FRANÇAISE.



UNE nation chez laquelle la civilisation est  
progressive, doit nécessairement, lorsque  
cette civilisation s'est avancée jusqu'à un cer-

*Censeur.* TOME VI.

tain degré, supporter, avec inquiétude, des institutions produites par l'ignorance et la barbarie, qui l'humilient, l'oppriment et choquent sa raison. Ces institutions, disproportionnées aux progrès des lumières, ainsi que les abus nombreux dont le temps les a surchargées, deviennent, pour cette nation éclairée, un objet de censure et de mépris; elle saisit avec transport, pour s'en débarrasser, la première occasion favorable; alors un grand changement s'opère.

Alors la partie de cette nation qui vivait de ces vieilles institutions et de leurs abus, qui en obtenait, sans peine, autorité, distinction, gloire et fortune, se voyant dépouillée de tant d'avantages, doit opposer à de telles innovations, une résistance éclatante et opiniâtre. De là une lutte violente et variée entre la partie de la nation qui veut s'affranchir des anciens abus, et l'autre partie qui veut les maintenir.

Telles furent, en France, les causes de la révolution et des évènements malheureux qui en ont été la suite.

On connaît les résultats de cette révolu-



tion, on connaît ou l'on peut facilement connaître les évènements principaux qui en ont rempli la période orageuse ; mais ce que le public ne connaît pas, ce qui n'a été aperçu que par un petit nombre d'hommes, ce sont les moyens secrets employés par ceux qui déploraient la ruine des anciennes institutions, la perte de leurs privilèges, afin de réformer l'opinion publique, faire rétrograder les progrès des lumières, et prévaloir l'ancienne et insoutenable forme du gouvernement, en disposant à leur gré des personnes et de leurs pensées.

Ces moyens avaient la dissimulation, la perfidie, la trahison, la corruption pour base, ressources ordinaires de la faiblesse et de la lâcheté. Au rang de ces moyens était encore cette manœuvre infernale dont l'histoire des Français offre peu d'exemples, qui consistait à créer des traîtres parmi les partisans de la révolution, à les opposer les uns aux autres, à les exciter à s'entredétruire, à jeter au milieu d'eux des agens secrets qui, sous le masque de la liberté, exagéraient tout pour tout diviser, tout détruire, tendaient

l'arc jusqu'au point de le rompre, entourraient la marche de la révolution de pièges, de menaces et de supplices, la rendaient horrible afin que ses principes fussent en horreur.

Ces trames produisirent des déchiremens affreux; ceux qui en furent les auteurs attirèrent sur leur patrie des calamités de toute espèce, commirent beaucoup de crimes, n'en tirèrent aucun fruit, n'obtinrent aucun succès.

Vouloir faire rétrograder l'esprit humain, imposer à un siècle éclairé les règles des siècles de barbarie et de ténèbres, c'est comme si on obligeait un homme fait à reprendre les habits de son enfance.

Si je parvenais à prouver que les partisans des institutions barbares, que les ennemis déclarés de la liberté et du bonheur public, que les chefs des Français émigrés sont les principaux auteurs de tous les excès que l'on reproche à la révolution, les instigateurs des dissensions civiles, des assassinats, des maux nombreux qui en ont signalé le cours, j'aurais découvert une vérité dont l'existence,



soupçonnée par quelques hommes, est généralement méconnue; je détruirais des erreurs très-accréditées, j'absoudrais les principes de la révolution des crimes qu'on leur impute, je répandrais sur son histoire une lumière nouvelle, et j'indiquerais à ceux qui entreprendront de l'écrire, une mine qui n'a pas encore été exploitée.

C'est cette preuve que je vais tâcher d'établir.

§. I<sup>er</sup>.

*Des principaux partis opposés au républicanisme.*

Pour faciliter l'intelligence des faits que je vais exposer, il convient d'offrir une esquisse des principaux partis qui divisaient les ennemis de la révolution.

*Le parti de Louis XVI*, composé des affidés et de quelques ministres de ce roi, du haut clergé et des nobles ou courtisans restés en France, eut d'abord à lutter contre la révolution et contre le parti d'Orléans, qui marchait avec elle: il fut long-temps en opposition avec le parti de Coblenz. Pour se sou-

tenir il n'avait qu'une ressource, celle de s'unir franchement aux révolutionnaires; mais retenu par l'empire de l'habitude, par ses passions, par son défaut d'énergie, par le sentiment d'une gloire déplacée, il ne lui fut pas possible de profiter de cette ressource. Ce parti, sans plan fixe, sans courage, sans génie, toujours indécis, changeait de marche, allait en avant, revenait en arrière. Avait-il peur? il se montrait *constitutionnel* (1); espérait-il? il était *royaliste*. Ses hésitations continues le faisaient mépriser, ses moyens de dissimulation, de perfidie, de corruption, les seuls qu'il mit en œuvre, furent souvent découverts et le perdirent. Ce parti était trop près de sa chute, lorsque les *constitutionnels*

---

(1) On nomme *constitutionnels* les nobles de la partie de l'assemblée constituante qui voulaient la constitution de 1792, la monarchie et Louis XVI pour monarque, et qui se trouvaient en opposition avec la partie révolutionnaire, et surtout avec les émigrés, opiniâtres partisans de l'ancien régime. Après la mort de Louis XVI, quelques uns de ces *constitutionnels*, embarrassés entre ces deux partis ennemis, vinrent se joindre au parti de Coblenz; mais le plus



se présentèrent pour le secourir. Il finit avec Louis XVI.

*Le parti d'Orléans*, trouvant la presque totalité des Français disposés à un changement de régime, seconda ces dispositions par de puissans moyens, et organisa la révolution. Les révolutionnaires, ainsi appuyés, marchèrent long-temps, sans s'en apercevoir, avec le parti d'Orléans, vers un but qui n'était pas le sien. Arrivé au point où il fallait manifester ses desseins, le chef de ce parti manqua de résolution; il essaya encore, mais sans succès, l'exécution de ses projets ambitieux, et finit par se perdre lui-même. Ce parti parut alors abattu; mais il se releva bientôt en faveur du fils de ce chef, par les intrigues de *Dumouriez*, et se soutint assez long-temps par la réunion de plusieurs *constitutionnels*. Ce parti avait, en 1793 et 1794, son comité principal à Moudon en Suisse. Il paraît qu'il exerçait son influence sur la convention, même du temps de *Robespierre*: il a fait, comme on le verra, des tentatives

---

grand nombre se réunit au parti d'Orléans que *Dumouriez* avait fait renaître.

pour se réunir avec les insurgés appelés *Chouans*.

*Le parti de Coblentz*, dominé par *Carloune*, et composé des princes frères de Louis XVI et des émigrés en général, d'accord en ce point avec le parti de Louis XVI, parvint, à force d'intrigues, à soulever presque toutes les forces de l'Europe et à les diriger contre la France. Il organisa dans l'intérieur des agences de révolte, de séduction et d'assassinats. Ce parti, qui fut le plus funeste à la révolution et aux Français, a été divisé en trois. L'une de ces subdivisions avait pour chef *Louis XVIII*, résidant à Verone, à Blakembourg, et ensuite à Mittau: à la tête de la seconde était *Monsieur* ou le *comte d'Artois*, qui a résidé à Edimbourg et à Londres. Les cours de ces deux frères étaient souvent en opposition et entièrement livrées à l'intrigue. La troisième subdivision était celle du *prince de Condé* plus agissante et moins conspiratrice que les deux premières.

A ce parti de Coblentz s'est réuni dans les derniers temps, le parti d'Orléans.



## §. II.

*Des moyens employés par la cour de Louis XVI contre la révolution et l'opinion publique.*

Les moyens que mit en œuvre le parti de Louis XVI pour s'emparer de l'opinion publique, la diriger, en fabriquer une à sa guise, décèlent la faiblesse, l'impéritie et la mauvaise foi de ce parti.

On n'entreprend pas sans péril, de changer une opinion généralement établie ; une opinion factice n'a ni consistance ni durée. Toutes les tentatives que fit Louis XVI à cet égard, et les sommes considérables qu'il y employa prouvent ces deux vérités et n'eurent qu'un effet momentané ; c'est ce que déclarent ceux-là même qui présidaient à ces intrigues.

Au commencement de l'année 1791, M. Rivarol présenta à M. de Laporte, intendant de la liste civile, un plan dont l'objet était de s'emparer de l'opinion publique et de la diriger dans le sens de la cour. Voici la liste

des nombreux agens , leurs diverses fonctions et leurs traitemens ; les imprimés et leurs frais , qui devaient servir dans cette conspiration royaliste.

» Trois écrivains à 500 liv. par mois.

» Continuation d'une feuille (contre-révolutionnaire), intitulée *Sabat Jacobite*, 500 l.

» Deux feuilles d'impression par semaine, tirées à dix mille chaque , attendu la distribution dans les provinces , 4000 liv.

» Correspondance en province pour la distribution , et frais d'envoi , 5000 liv.

» *Distribution à Paris* ; vingt distributeurs à 100 liv. ; deux entrepôts à 400 l. par mois.

» Correspondance avec les auteurs et journalistes qui écrivent dans le sens de l'opération , ou *qu'on pourra y amener*, 6000 l.

» *Chanteurs* de chansons appelées *Pont-Neuf*, 1500 liv.

» Dans l'intérieur de l'assemblée nationale, douze hommes à 100 liv.

» Dans les bureaux de l'assemblée nationale , six hommes intelligens , dont on ga-



guera la confiance et on achetera le secret,  
à 600 liv. chaque.

» Au club des *jacobins*, deux dans la  
salle, à 200 liv. ; deux au comité, à 500 liv.

» Dans la *société fraternelle, cordeliers*,  
*lycée, société de 1789*, autres clubs et as-  
semblées, 4000 liv.

» Quatre *orateurs* dans chaque section,  
192 à 500 liv.

» *Dix applaudisseurs* dans chaque sec-  
tion, 480 à 500 liv.

» *Quatre écrivains* pour préparer les dis-  
cours des *orateurs* dans le sens qu'il faudra  
suivre, 1600 liv.

*Nota.* Les mêmes individus serviront pour  
les bataillons.

» Dans les Tuileries, Palais-Royal, cafés,  
faubourgs, spectacles, *dix motionnaires*, à  
100 liv.

» *Quarante applaudisseurs*, à 60 liv.

» *Deux cents personnes* pour *faire des*  
*motions, applaudir, observer* dans les  
principaux cafés, lieux de rendez-vous,  
spectacles et faubourgs, à 100 liv. l'un dans  
l'autre.

» *Nota.* Ces individus serviront en même temps d'*observateurs*, et préviendront des coups qui pourraient se monter.

» Dans les guinguettes, *motionneurs*, *lecteurs*, *applaudisseurs* et *observateurs*, 160 à 100 liv.

» Distribution pour payer du vin aux *buveurs* et du pain aux *malheureux*, 5000 liv.

» Dans les principaux ateliers, *deux cents ouvriers*, à 50 liv. chaque, attendu leur travail.

» *Abonnement* à tous les journaux, *achat* de tous les *pamphlets* et ouvrages qui paraîtront sur la révolution ; *un commis* pour les extraire, 2000 liv. »

Viennent ensuite les chefs de cette administration corruptrice, dont le principal reçoit 25,000 liv. par an ; un *sous-chef* général à 3,000 liv. ; six autres *sous-chefs* payés à raison de 800 à 1500 liv. ; un *caissier* à 2000 liv. ; un *chef* et vingt personnes distribués à chaque poste, pour savoir si *la besogne* se fait exactement, à 5000 liv.

L'auteur de ce plan fait observer qu'il y aura quinze cents personnes d'employées, et



que la dépense pourra se monter à 200,000 l. par mois (1).

On adopta ce projet en réduisant , non le nombre des employés, mais leur traitement ; et l'on fit quelques changemens dans leur destination. On remarque , dans ce plan réformé , 480 *applaudisseurs*. La dépense totale, au lieu de 200,000 liv. , est réduite à 164,000 liv. (2).

Dans l'extrait d'un journal, écrit de la main du roi , ayant pour titre : *pensions et gratifications que j'ai accordées sur la cassette depuis le quartier d'avril 1790 jusqu'en 1792* , on lit : « Quartier de janvier 1791 , à M. *Acloque* , pour son faubourg , 5000 liv. Quartier de janvier 1792 , à M. *Acloque* , pour son faubourg , 1800 liv. (3). »

---

(1) Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, pièces comprises au premier inventaire, n. IX, page 20 ; n. XII, p. 27 ; n. XIII, page 28 et suivantes.

(2) *Idem*, n. XIV et XV, pages 32 et 33 et suivantes.

(3) *Idem*, n. XVI, page 36. Le dévouement de M. *Acloque* pour la cour de Louis XVI et la puis-

Les vingt-cinq millions que la France accordait à Louis XVI pour la splendeur du trône, n'auraient pu suffire aux dépenses nécessaires de la cour et à tant de dépenses secrètes, si les ministres, par un abus criminel et préjudiciable à l'administration, n'eussent souvent détourné des fonds destinés à leur ministère, pour venir au secours des caisses épuisées de la liste civile, et n'eussent contribué aux dépenses de ces ateliers de corruption. M. *Bertrand de Moleville* a souvent la *bonne foi* ou la *maladresse*, dans ses *Annales de la révolution*, de nous instruire de ces fréquentes prévarications.

Au reste, ces dispendieuses tentatives de corruption ont presque toujours manqué leur but; j'aurai occasion d'en citer plusieurs exemples.

M. *Talon*, dans un rapport fait à Louis XVI, à propos des sommes dépensées pour former une opinion publique favorable aux intérêts de la cour, dit: « Je ne

---

sante influence qu'il exerçait sur un des faubourgs de Paris sont connus.



parle pas de la somme dépensée ; M. de la Touren met le compte sous les yeux de votre majesté ; elle est forte sans doute , surtout pour l'avoir été dans l'espace de six mois ; mais c'était un premier établissement de ce genre..... L'établissement que j'avais formé , quoique taillé sur un plan d'une autre étendue , est resté *enveloppé dans des voiles impénétrables* et a laissé à leurs majestés , dans Paris , une sorte de *petite armée* , toujours prête à agir pour leur service (1). »

Dans une lettre de M. de Laporte au roi , on lit : « Il est dû à M. Talon une somme de plus de 600,000 liv. dont il veut être remboursé. Il faut payer journallement deux ou trois cents soldats de la garde nationale. Cela coûte plus de 100,000 liv. par mois. . . . Il insiste sur la nécessité de 1,500,000 liv. Il faut bien que sa majesté fasse encore ce sacrifice ; mais il est à désirer que ce soit le dernier , vis-à-vis de ces gens qui , je veux le croire , l'ont servie de leur mieux , mais *dont*

---

(1) Recueil 1<sup>er</sup>. des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet , n. I , pag. 2.

*les efforts ont été jusqu'à présent fort impuissans*, quoique fort dispendieux (1). »

*M. Bertrand de Moleville*, très-ennemi des patriotes, très-attaché à l'ancien régime, et qui, dans ses *Annales de la révolution*, n'a peint les partis qu'en profil; qui a présenté celui des amis de la liberté sous le jour le plus défavorable, tandis qu'il nous offre le parti royaliste de son beau côté, du côté que cet auteur a embelli et fardé, a néanmoins laissé échapper quelques traits qui décelent le côté hideux de ce dernier parti (1). Il nous apprend qu'en mars 1792, le roi le chargea » De diriger un établissement secret de surveillance et d'observation, monté ori-

---

(1) Quatrième recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer, tome 3, n. CCCIV, pages 18 et 19.

(2) Cet ouvrage, extrêmement partial, rempli d'injures et de mauvaise foi, avait été intitulé *Annales de la révolution*. *M. Michaud*, dernier éditeur, a cru devoir, malgré les réclamations de l'auteur, pour illustrer cette production peu estimable, lui donner le titre d'*Histoire*.



ginairement par *Alexandre Lameth* et conduit depuis par *M. Delessart*. Cette troupe d'agens subalternes de police... devait assister régulièrement, partie aux tribunes de l'assemblée, à celles du club des *jacobins* et de celui des *cordeliers*, partie à suivre les groupes du Palais-Royal, des Tuileries, les cafés principaux et les cabarets des faubourgs; à appuyer par leurs applaudissemens les motions *constitutionnelles* et à plus forte raison les motions *royalistes* (1), à huer ceux

---

(1) Je dois ici faire remarquer que *M. Bertrand de Moleville* a soin de distinguer le mot de *constitutionnel* de celui de *royaliste*. Le premier se rapportait aux choses qui concernaient la constitution et aux personnes qui la défendaient; le second désignait l'ancien régime, la contre-révolution et ceux qui la desiraient. *M. Bertrand de Moleville* avoue ici qu'il était plus *royaliste*, plus contre-révolutionnaire que *constitutionnel*. Les patriotes avaient donc bien raison de reprocher à Louis XVI de s'entourer et de suivre les conseils des ennemis de la révolution. *M. Bertrand*, même après avoir quitté le ministère, n'a cessé de faire partie du conseil secret de Louis XVI que lorsque le roi a été arrêté: lui-même en fait l'aveu.

qui faisaient des motions contre le roi et la constitution..... Les plus intelligens, c'est-à-dire ceux à dix livres par jour, étaient chargés de refuter, dans les groupes, les motions incendiaires et d'en faire de leur chef quand l'occasion s'en présentait, sans un trop grand danger. Le nommé *Gilles*, bas officier de la garde nationale, seul connu de ces agens, recevait leur rapport, les remettait le même jour à *M. Delessart*.... Ces mêmes hommes étaient aussi employés quelquefois à afficher, pendant la nuit des placards *constitutionnels* et *royalistes*, suivant les circonstances... Ces bulletins ( extraits des rapports des agens ), dont la dépense montait à 8000 livres par mois, ne faisaient qu'alarmer le roi et le tourmenter *sans qu'il en résultât aucune utilité* ».

*M. Bertrand* voulant, en conséquence, monter un nouvel établissement de ce genre, sentit qu'il lui fallait un juge de paix très-dévoué et *susceptible*, dit-il, *d'être séduit par l'apas des récompenses* : il trouva son homme dans le nommé *Buob*, juge de paix de la section poissonnière, qui lui dit : « Si



nous étions en état de mieux payer nos dénonciateurs et nos espions, et d'en avoir un plus grand nombre, nous pourrions *exciter* aussi contre les clubs des jacobins et des cordeliers, *une insurrection suffisante pour les détruire*. Il ne faut pour cela que de l'adresse, de la prudence et de l'argent..... L'argent ne vous manquera pas, lui répondis-je..... Les dénonciations commencèrent la semaine suivante, et, depuis cette époque ( depuis mars 1792 ) jusqu'à la fin du mois de juillet, cinquante-huit individus choisis parmi les plus dangereux furent dénoncés, arrêtés, jugés et condamnés, les uns à deux, les autres à trois années de détention à Bicêtre.... Il existait un autre établissement à-peu-près du même genre, dont *les frais, beaucoup plus considérables, étaient pris sur les dépenses secrètes du département des affaires étrangères*, et à la tête duquel était un intrigant nommé N... M. de Montmorin avait commencé à l'employer pendant la première assemblée, en qualité d'agent secret de toutes les négociations pécuniaires du ministère, pour *faire appuyer*

ou rejeter telle ou telle motion , soit à l'assemblée, soit aux *jacobins*. Il avait assez bien rempli cet emploi dont le service n'était rien moins que gratuit..... Cet homme souple, adroit, insinuant, qui était de l'avis de tout le monde et de tous les partis, sans être réellement d'aucun, persuada à *M. de Montmorin* qu'à la faveur de son intimité avec les hommes les plus populaires de la révolution, il pourrait rendre les services les plus importants au roi, et notamment celui d'introduire et d'entretenir l'esprit de *royalisme* dans la garde nationale de Paris, en se liant avec les officiers et les soldats qui avaient le plus d'influence dans leurs bataillons; mais qu'il faudrait pour cet effet qu'on le mît en état de donner tous les jours à dîner à une vingtaine d'entre eux, et de leur faire, de temps en temps, quelques cadeaux, suivant les circonstances. Il avait calculé qu'une somme de 54,000 liv. lui suffirait pour ces deux objets, même pour parvenir, en peu de temps, à influencer les assemblées des sections... »

Cette somme fut accordée à l'intrigant N. De plus, *M. Delessart* le nomma commis-



saire au bureau central d'administration du commerce, place qui valait environ 10,000 l.  
M. *Bertrand* continue :

» Mais comme je vis très-clairement qu'il n'en était résulté aucun avantage, ni dans la garde nationale, ni dans les sections, dont l'esprit était également mauvais ; que d'ailleurs cette dépense, qui montait à 400,000 l. par an, ne pouvait être prise désormais que sur les fonds de la liste civile, je proposai au roi de réserver cette somme pour une destination plus utile, et sa majesté y consentit (1) ».

On verra, dans la suite, que cette destination avait un but plus criminel, celui de corrompre des hommes en place.

M. *Bertrand* dit ailleurs, sous la date du mois de juin 1792 : « Dans ces circonstances, il me parut d'autant plus important d'employer sans délai les moyens les plus efficaces pour affaiblir l'influence des factieux.... Il ne restait d'autre ressource que celle de

---

(1) Histoire de la Révolution de France, tom. 7, chap. XIV, pages 220 et suivantes.

s'assurer des tribunes et d'employer leurs *applaudissemens*, leurs *huées* et leurs *clameurs* à appuyer les motions raisonnables et à combattre celles qu'il était important de dépopulariser. M. de Laporte, à qui j'avais déjà fait part de cette idée, m'avait objecté que, sous la première assemblée, et dans l'espace de huit à neuf mois tout au plus, on avait fait dépenser au roi plus de 2,500,000 liv. pour le seul article des tribunes, et *qu'elles avaient toujours été pour les jacobins*. Qu'à la vérité les personnes qui avaient été chargées de cette opération, et auxquelles ces fonds avaient été remis, étaient violemment suspectées d'en avoir détourné une grande partie et peut-être la totalité. . . . Je n'affirmerai pas comme un fait constant que les deux entrepreneurs ou chefs de cette opération (MM. T. . . . et S. . . .) avaient réellement détourné à leur profit les fonds qui leur avaient été confiés, quoiqu'il ait été de notoriété publique que depuis qu'ils en ont été chargés, l'un et l'autre ont fait des acquisitions très-considérables. . . . Rien n'était plus aisé que de s'assurer des tribunes en les



payant. J'en avais fait l'expérience une seule fois, pendant mon ministère, avec un succès complet.

» Je rappelai cette circonstance au roi.... et je le suppliai de nouveau de permettre que je fisse une seconde expérience sur les tribunes, pendant une semaine seulement, d'après un plan que je joignis à ma lettre, et dont la dépense ne montait pas à plus de 800 liv. par jour.

» Ce plan consistait à faire occuper, tous les jours, les premiers rangs des deux tribunes, par deux cent soixante-deux personnes affidées, dont la solde était fixée, savoir : pour un chef qui, seul, était dans le secret, par jour, 50 liv.; pour un sous-chef choisi par le premier, 25 liv.; pour dix adjudans choisis par les chefs ou sous-chefs, ne se connaissant pas entre eux, chargés de recruter chacun vingt-cinq hommes, et de les conduire tous les jours à l'assemblée, 10 liv. chacun; pour deux cent cinquante hommes payés chacun à 50 sous par jour. »

Je ne suivrai pas *M. Bertrand*, décrivant avec satisfaction les détails et les succès de

ce plan de corruption, et s'extasiant de ce que quelques-uns de ces malheureux soudoyés avaient poussé l'audace « jusqu'à lever le bâton, comme pour frapper les députés qui étaient les plus près d'eux, avaient répété à plusieurs reprises : *Que cette assemblée était un tas de gueux qu'il fallait assommer.* (1) »

Jusqu'aux derniers momens de son existence, la cour de Louis XVI employa ces moyens misérables et inutiles. On voit dans le même ouvrage, qu'il fut établi, dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, un club, sous le titre de *Club français ou national*, qui devait servir de point de ralliement aux officiers et soldats vendus de la garde nationale, et à tous les royalistes qui se trouvaient à Paris; on y adjoignit les ouvriers de plusieurs ateliers.

Cet établissement portait un caractère de perfidie qu'on n'a pas remarqué dans ceux dont on vient de parler. « La véritable des-

---

(1) Histoire de la Révolution, tome 8, page 76 et suivantes.



ination de cette troupe, dit M. *Bertrand*, devait être ignorée, et on devait l'annoncer comme n'ayant d'autre objet que de se réunir à la garde nationale, pour l'aider à maintenir l'ordre dans la capitale : elle devait être *en bonnets rouges* et armée de piques dont le dépôt serait au club..... Le roi approuva ce plan et me chargea d'en payer la dépense, qui montait à près de 1000 liv. par jour, y compris les faux frais du club et les rafraîchissemens qu'il fallait y faire fournir au plus bas prix pour y attirer habituellement un plus grand nombre de soldats. *Les piques, les bonnets rouges, etc...*, coûtèrent environ 9000 liv. Cet établissement fut complètement monté dans moins de quatre jours.

» Il en fut formé un autre à la même époque, du même genre et *également utile*, quoique moins apparent; il consistait dans une troupe plus ou moins nombreuse d'hommes intrépides et sûrs, choisis dans la classe du peuple, et commandés par le nommé *Lieutenant*, ci-devant officier de la garde nationale de Marseille, homme aussi brave qu'intelligent, qui avait joué un des principaux rôles

dans l'insurrection de cette ville contre la révolution, sous la première assemblée. Le service de *Lieutenant* et de sa troupe était dirigé et payé par M. de *Monciel* (ex-ministre de Louis XVI), qui le connaissait. (1)»

M. *Bertrand* nous apprend aussi qu'il a fait composer et distribuer avec profusion plusieurs pamphlets qui, sous les couleurs patriotiques, tendaient à tromper les lecteurs et à les soulever contre le parti révolutionnaire; qu'il a composé de fausses affiches, lesquelles il faisait placarder pendant la nuit sur les affiches patriotiques qu'elles couvraient. Les fausses affiches de M. *Bertrand* avaient le même titre, le même format, la même couleur de papier, et le même style que les véritables, afin d'attirer mieux les lecteurs dans le piège (2).

Il est heureux, pour la vérité de l'histoire, que M. *Bertrand*, ayant eu l'immoralité de se livrer à tant de turpitudes et de moyens

---

(1) Histoire de la Révolution, par M. *Bertrand de Moleville*, tome 8, pages 311 et suivantes.

(2) *Idem*, t. 8, p. 324.



perfides , ait eu aussi la sottise ou l'impudeur de les publier lui-même , et de s'en faire gloire.

C'est par de tels moyens que la cour de Louis XVI contrariait , violentait l'opinion publique pour l'affaiblir et en composer une nouvelle , plus favorable à ses intérêts ; mais ces moyens , tout criminels qu'ils sont , blessent encore moins les principes de l'honnêteté que ceux qui consistent à corrompre , à force d'argent , à convertir en traitres des hommes revêtus de la confiance publique. Voici des preuves du dernier genre de corruption.

Le recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer contient une lettre du roi à M. de Lafayette , datée du 29 juin 1790 , et ainsi conçue : Nous avons une entière confiance en vous ; mais vous êtes tellement absorbé par les devoirs de votre place , qui nous est si utile , qu'il est impossible que vous puissiez suffire à tout. Il faut donc se servir d'un homme qui ait du talent , de l'activité et qui puisse suppléer à ce que , faute de temps , vous ne pouvez pas faire. Nous sommes for-

tement persuadés que *Mirabeau* est celui qui conviendrait le mieux par sa force, ses talens et l'habitude qu'il a de manier les affaires dans l'assemblée. Nous desirons en conséquence et exigeons du zèle et de l'attachement de *M. de Lafayette*, qu'il se prête à se concerter avec *Mirabeau* sur les objets qui intéressent le bien de l'état, celui de mon service et de ma personne (1) ».

Dans le même recueil, on lit ces phrases tirées d'un rapport présenté au roi, par *M. Talon* : après avoir dit que ses fonctions lui avaient attaché une classe nombreuse de citoyens dont l'influence marquait beaucoup dans la révolution, il ajoute : « Cette espèce de *patronage* dont j'ai le bonheur d'avoir conservé les restes, qui peuvent encore devenir utiles, parut à *Mirabeau*, vers la fin de l'année dernière, une des bases sur lesquelles il pouvait appuyer l'exécution du *plan qu'il avait formé*..... le travail des provinces, que *Mirabeau* s'était réservé, et qui devait

---

(1) Recueil 1<sup>er</sup>. des pièces trouvées dans l'armoire de fer, n. III, pag. 7 et 8.



marcher de front avec le mien, n'a pas même été entamé..... *Mirabeau*, fort du *surcroît de partisans* que je lui avais procuré dans l'assemblée, en était au point d'aller traiter hautement de factieux les *Lameth* et leurs amis, et ses expressions tonnantes étaient constamment couvertes de la majorité des applaudissemens . . . . Au moment de la mort de *Mirabeau*, les jacobins étaient discrédités, et marchaient à leur décadence . . . La perte de *Mirabeau* fit croire que le grand plan ne pouvait plus être suivi. On pensa qu'il convenait de se borner à exercer une influence modifiée dans la capitale, etc. (1) ».

Dans une autre pièce adressée au roi, à propos d'une nouvelle faction qui se formait aux jacobins, l'auteur dit : « Elle, (cette faction) sait que votre majesté a répandu de l'argent, qui a été partagé entre *Mirabeau* et quelques autres que l'on m'a nommés » (2).

---

(1) Recueil 1<sup>er</sup>. des pièces trouvées dans l'armoire de fer, n. I, pag. 2 et 3.

(2) *Idem*, n. IV, p. 8.

M. de Laporte écrit au roi , le 2 mars 1791 : « Les demandes sont bien claires : M. de Mirabeau veut avoir un revenu assuré pour l'avenir , soit en rentes viagères constituées sur le trésor public, soit en immeubles ; il ne fixe pas la quantité de revenu . . . . Je suis convaincu que c'est le seul homme qui , dans les circonstances actuelles , qui sont très critiques , puisse réellement servir votre majesté (1) ».

Dans ce recueil est une pièce intéressante sur quelques circonstances de la mort de *Mirabeau* ; on y représente les mouvemens que se donnèrent les affidés du roi , à l'époque de cette mort , pour soustraire les papiers du défunt à la connaissance du public. On écrit au roi pour le rassurer à cet égard. « Je craignais , dit l'anonyme , que quelques papiers ne fussent tombés dans des mains suspectes (2) ».

Quelques autres membres de l'assemblée

---

(1) Recueil 1<sup>er</sup>. des pièces trouvées dans l'armoire de fer , n. VII , pag. 12 et 13.

(2) *Idem*, n. VI , pag. 10 et suivantes.



constituante cédèrent également aux séductions de la cour. *M. Talon*, dans le rapport déjà cité, dit : « qu'il a donné à *Mirabeau* dans l'assemblée un *surcroit de partisans* ; et que les *pensionnaires de l'assemblée* furent conservés. *Je continuai de les diriger* par l'apas toujours renaissant , méthode que j'estime la meilleure de toutes , qui est en même temps la moins dispendieuse, etc. (1) ».

Il en fut de même à l'assemblée législative. Dans une pièce, datée du 2 janvier 1792, on lit : Ce papier, dont on demande instamment la restitution, exprime, une fois pour toutes, que *seize membres les plus forts de l'assemblée*, sont inviolablement coalisés, qu'ils *vont être acquis pour trois mois* et par suite pour tout le temps de la législature, au moyen d'une solde mensuelle qui ne coûtera rien au roi et qui *sera prise sur des fonds extraordinaires* qui sont étrangers à son trésor personnel. . . . La somme actuelle paraît forte, sans doute ; mais après tout elle

---

(1) Recueil des pièces justificatives réunies par la commission des vingt-un, n. I, pag. 3.

n'est qu'à-peu-près de la moitié du revenu annuel qui va être économisé par la liste civile... *Deux millions* suffisent en ce moment (1) ».

On lit dans une autre pièce : « L'affaire des pensions doit être rapportée ce matin... On estime que cet arrangement déchargera la liste civile des quatre cinquièmes des pensions au moins ; mais il coûte cher, et le roi a dû vous en parler hier et vous prévenir qu'il faudra demain, si le décret passe, un million cinq cent mille livres » (2).

*Scipion Chambonas*, le 18 juin 1792 ; écrit au roi pour l'informer que ses agens viennent d'être mis en mouvement ; qu'on va faire des tentatives pour corrompre divers particuliers qu'il nomme ; que celles qui déjà ont été faites ne sont pas sans succès. « Tous ces gens là, dit-il, sont à vendre et sûrement il n'y en a pas un à louer (3) ».

---

(1) Troisième recueil des papiers trouvés dans l'armoire de fer, n. XV, pag. 35.

(2) Recueil des pièces justificatives comprises au second inventaire, n. XXXII, p. 117.

(3) *Idein*, n. VIII, pag. 57. Il est étrange que



M. *Bertrand de Moleville*, dans les citations que nous avons faites de son histoire de la révolution, parle souvent d'un agent principal et secret qu'il nomme l'intrigant N... ; il dit ensuite : « C'est par les mains de cet homme que, sous le ministère de M. de *Montmorin*, *Danton* avait reçu plus de cent mille écus pour proposer et appuyer différentes motions au club des jacobins : il remplissait assez fidèlement les engagements qu'il prenait à cet égard, en se réservant toujours la liberté d'employer les moyens qu'il jugeait les plus propres à faire passer ces motions, et son moyen ordinaire était de les assaisonner des déclamations les plus violentes contre la cour et contre les ministres, pour qu'on ne le soupçonnât pas de leur être vendu ».

M. *Bertrand* raconte encore que M. *Des*

*Chambonas*, ministre de Louis XVI, occupé de manœuvres aussi honteuses, ose parler avec autant de mépris des personnes qu'il s'est chargé de corrompre. Doit-on insulter à sa victime? Le corrupteur n'est-il pas plus coupable que celui qui cède à la corruption?

*lessart*, prêt à porter la somme de 24,000 l. au sieur *N. . . . .*; afin qu'elle fût remise à *Danton*, pour le prix d'une motion à faire passer le lendemain aux jacobins, lui, *Bertrand*, en empêcha la remise, et sans rien payer, fit, par un de ses affidés, adopter la motion désirée.

« Ce même sieur *N. . .* ajoute *M. Bertrand*, avait été chargé par *M. Delessart*, vers la fin de novembre 1791, de faire des propositions pécuniaires aux députés *Brissot*, *Isnard*, *Vergniaud*, *Guadet*, et l'abbé *Fauchet*, et ils avaient tous consenti à vendre au ministère, leurs voix et leur influence dans l'assemblée, à raison de 6000 livres par mois pour chacun d'eux; mais *M. Delessart* trouva que c'était les payer trop cher; et comme ils ne voulurent rien rabattre de leur demande, cette négociation n'eut aucune suite et ne produisit d'autre effet que d'aigrir davantage ces cinq députés contre ce ministre.

« Il paraîtra sans doute extraordinaire que ces cinq députés, qui ne marquaient pas moins dans l'assemblée par leurs talens et par leur habileté, que par leurs mauvaises intentions,



aient pu se confier à un homme de cette espèce pour une négociation aussi délicate ; mais ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu l'appas de l'or faire commettre d'aussi grandes imprudences aux gens qu'on en aurait cru moins capables. Je dois dire néanmoins qu'à l'égard du fait dont il s'agit, *je n'ai d'autres preuves* que le témoignage du sieur N... , et l'animosité constante de ces cinq députés contre M. *Delessart* (1). »

On voit que M. *Bertrand* ne croyait guère à la sincérité du récit de son agent N... , ni à la vénalité des cinq députés qu'il nomme ; mais, en sa qualité de *royaliste* et de ministre dénoncé par ces députés, il n'a pas voulu laisser échapper l'occasion de se venger, et d'élever des doutes sur la droiture d'hommes supérieurs à tous égards aux ministres corrompus et corrupteurs de la cour de Louis XVI.

Ainsi, *Mirabeau, Danton*, les plus éner-

(1) Histoire de la Révolution de France, 2<sup>e</sup>. partie, tome 7, chap. XIV, pag. 220 et suivantes.

giques athlètes du parti de la liberté, un nombre inconnu de membres de l'assemblée constituante, *seize députés* de l'assemblée législative, ne pouvant résister à l'appas de l'or, trahirent le très-grand nombre des Français qui fondaient leur confiance sur leur serment, leurs talens et leur zèle. Ils furent très coupables; mais la cour de Louis XVI le fut bien davantage d'avoir employé auprès d'eux les plus puissans moyens de séduction, d'avoir sollicité leur trahison.

Ces hommes fameux ne furent pas les seuls corrompus et dégradés par cette cour, comme on peut l'induire des passages cités; plusieurs membres de la société des jacobins et d'autres sociétés, atteints par la même séduction, partagèrent la même honte; mais il n'existe de preuves évidentes que de la culpabilité de *Danton* et d'un autre sociétaire.

*Desfieux* était cet autre sociétaire; il jouait l'exagération, et se faisait constamment remarquer par des dénonciations qui bientôt étaient transformées en arrêts de mort. Voici quelques phrases d'un long rapport que renferme un des recueils des pièces trouvées



dans l'armoire de fer, daté du 17 mars 1791  
« Lundi il y a eu conférence de deux heures  
avec M. *Desfieux*, 1°. sur la monarchie ;  
2°. sur le monarque ; 3°. sur la division des  
jacobins ; 4°. sur les propos qu'on distribue  
dans cette société... ; 5°. sur M. *Duportail*,  
ministre de la guerre ; 6°. sur le petit club et  
le danger de son existence ; 7°. sur les lettres  
secrètes qui sont envoyées en province. Le  
résultat a été... sur la question deuxième,  
relative au monarque ; que le monarque est  
la probité même ; qu'il n'a pas le courage de  
se faire obéir ; que tantôt il écoute un parti,  
tantôt il écoute l'autre ; qu'il vaudrait mieux  
qu'il restât attaché à un des deux ; qu'il ferait  
du bien ; qu'on lui donne 25,000,000 pour  
tenir la tête du royaume et faire exécuter  
les décrets de l'assemblée ; que si on voulait  
donner, à lui *Desfieux*, cent mille écus, *il*  
*les ferait exécuter avec beaucoup d'exacti-*  
*tude, ainsi que les têtes qui font des com-*  
*plots*, et qu'il serait bientôt tranquille dans  
son royaume. »

Sur la question septième, relative aux  
lettres secrètes envoyées en province, voici

ee que répond *Desfieux* : « Que jamais il n'écrit de lettres , qu'il les a communiquées , et communiquera toujours celles qu'il écrira , quand le club les voudra voir ; qu'il se sert toujours des principes de la constitution pour faire faire ce qu'il veut ; que , sous ce voile , il ne craint rien et *remue tout*, etc. (1). »

La perfidie de *Desfieux* n'est plus douteuse , il est manifeste qu'il agissait comme espion ou agent de la cour , dans la société des jacobins , société qu'il trompait et qu'il *remuait* à son gré , sous le voile de la constitution ; il existe d'autres témoignages de sa trahison et de sa puissante influence.

Un député de la convention avait recueilli , sur les intelligences secrètes de *Desfieux* avec la cour , et sur l'argent qu'il en recevait , des preuves matérielles , auxquelles était adjoint l'extrait de la pièce qui vient d'être citée. Instruit qu'on avait confié à ce traître une mission importante en Suisse , il envoya

---

(1) Troisième recueil des pièces imprimées , etc. , tome 2 , n. CCI , pag. 25 et 26.



copie de toutes ces pièces au conseil exécutif provisoire. Les ministres qui composaient ce conseil sentirent qu'ils avaient très-mal placée leur confiance. *Desfieux* fut rappelé.

Quelques mois après, cet homme eut assez de crédit sur les membres du comité de sûreté général et sur les plus influens de la convention, pour faire décréter d'accusation le député qui avait dévoilé sa trahison. Celui-ci, mis hors la loi, n'échappa à l'échafaud que par la fuite. *Desfieux*, dans une de ses brochures, s'est vanté, en déguisant les motifs de sa conduite, d'avoir provoqué le décret d'accusation contre ce député (1).

De ce fait on peut juger de la puissance étendue de ces misérables agens, des desseins sanguinaires des chefs qui les dirigeaient (2).

Les intrigues de *Desfieux* devaient être

---

(1) Cette brochure est intitulée : *Desfieux, détenu dans la prison de Sainte-Pélagie, à ses concitoyens.*

(2) Cette affaire est plus amplement exposée dans une brochure publiée en l'an 3, intitulée : *Supplément aux crimes des anciens comités de gouverne-*

connues de *Collot-d'Herbois*, son ami, son défenseur, qui est parvenu plusieurs fois à le faire sortir de prison; elles devaient être connues des membres du comité de sûreté générale, puisque les preuves de la trahison de cet agent étaient publiques: ne serait-on pas encore autorisé à les soupçonner de complicité. Les faits qu'il nous reste à rapporter établiront le mérite de ces soupçons.

Vers le temps où *Desfieux* trahissait, où Por de la cour entraînait furtivement quelques défenseurs de la liberté sous les bannières du despotisme, plusieurs observateurs avaient aperçu ou au moins conjecturé l'existence de ces manœuvres secrètes. Dans le discours que le ministre *Rolland* adressa, le 10 juin 1792, à Louis XVI, discours plein d'énergie et de ces vérités solides que les rois n'entendent point dans leur cour, et dont ils ne profitent guerre, quand il leur arrive de les entendre; on lit cette phrase :

---

ment, ou *Tableau de la conduite politique d'un représentant du peuple mis hors la loi, etc.*, p. 129 et suivantes.



« Déjà les déclamations de quelques démagogistes outrés réveillent les soupçons de leur rapport avec les intéressés au renversement de la constitution. »

Des divers témoignages qui viennent d'être rapprochés, il résulte que la cour de Louis XVI, outre plusieurs perfidies passées sous silence, comme étrangères au sujet (1), employait tous les moyens que ses richesses lui fournissaient, que son inclination et ses alentours lui suggéraient, pour contrarier, tourmenter l'opinion publique, pour en former une à son gré, avec des pamphlets

---

(1) Pendant que Louis XVI protestait de son attachement à la constitution, qu'il avait juré de maintenir, il envoyait, en secret, *Mallet-Dupan* en Autriche pour engager les puissances d'Allemagne à venir porter la guerre en France, et renverser cette constitution. Il renvoyait ses ministres contre-révolutionnaires, en prenait d'autres moins suspects; mais il communiquait secrètement avec les ministres renvoyés et prenait leurs avis, et se laissait ordinairement diriger par eux. On trouve la preuve de ces faits dans l'histoire de *M. Bertrand de Moleville*, surtout dans les tomes 7 et 8.

et une infinité d'agens consacrés à cette ridicule, honteuse et inutile entreprise : il résulte qu'elle a corrompu beaucoup d'individus , notamment des hommes très-marquans dans le parti des patriotes, et les a portés à la trahison ; qu'elle a armé , contre la liberté , des partisans de la liberté , qui, par ses ordres , ont , sous le masque du patriotisme , assassiné plus sûrement le patriotisme et les patriotes.

Toutes ces manœuvres , toutes ces séductions , tous ces écrits distribués à profusion ne persuadaient pas au peuple que l'opulence anti-chrétienne du haut clergé, les dîmes , la féodalité , les privilèges et l'orgueil insultant des nobles , l'arbitraire , les dépenses ruineuses et sans bornes de la cour fussent nécessaires et préférables au système de la liberté légale , de l'égalité des droits ; aussi ces manœuvres furent-elles toujours sans succès , ne changèrent point l'opinion publique , toujours plus forte que la volonté des rois , et ne servirent qu'à causer des mécontentemens et des troubles , qu'à irriter , qu'à précipiter la marche de la révolution et la chute du trône.



Une opinion publique, fondée par l'ignorance sur des théories mensongères, si on l'attaque avec les lumières de la raison peut, à la longue, éprouver des changemens; mais avec quelle arme attaquera-t-on une opinion publique, produite par les progrès des lumières? Par quel moyen aujourd'hui les chefs des gouvernemens pourraient-ils exercer leur empire sur la pensée, pourraient-ils faire rétrograder la civilisation vers la barbarie? Je n'en connais point. La contrainte, moyen qu'emploient les tyrans sans génie, sans instruction, ne peut opérer dans l'opinion que l'apparence d'un changement et non la réalité. Les tentatives redoublées de la cour de Louis XVI pour atteindre ce but, prouvent l'impéritie de cette cour.

### §. III.

#### *De l'influence du parti de Coblenz sur la mort de Louis XVI.*

Pendant que le parti de Louis XVI épuisait ses forces en voulant refouler vers sa

source le torrent de l'opinion publique , le parti de *Calonne* , à Coblenz , exerçait aussi sur les Français et sur leur révolution sa désastreuse influence. Ce parti , comme celui de Louis XVI , duquel il était détaché et l'ennemi , employa les mêmes moyens pour séduire et corrompre ; mais , secouru , fortifié par l'or de l'Angleterre , par les conseils de *Pitt* , surtout vivement aiguillonné par cette fièvre brûlante qui fait tout entreprendre , qui ne laisse aucun repos , aucun respect pour les devoirs , aucune horreur pour les crimes , aucun remord à ceux qui ont le malheur d'en être attaqués , aiguillonné par l'ambition de régner , montra plus d'audace , et s'avança bien plus avant dans la carrière de la perfidie et des forfaits , au bout de laquelle paraissait un trône à occuper.

Je vais réunir ici toutes les notions éparses , capables d'éclairer cette matière obscure , et de faire juger de l'influence de ce parti sur l'arrestation , le jugement et la mort de Louis XVI.

Les premières révélations de ces affreux mystères sont consignées dans l'*Histoire se-*



*crète de Coblentz*, dont je vais donner quelques extraits.

On y voit d'abord que les moyens préparatoires mis en œuvre par le parti de Coblentz, consistaient à diffamer Louis XVI et la reine son épouse.

Voici ce qu'on lit dans cette histoire, chapitre 6 : « Louis XVI et la reine devinrent l'objet d'une diffamation continue à Coblentz ; on leur imputa les malheurs de la France ; on leur reprocha la suppression de ceux des corps militaires gentilshommes qu'on venait de recréer à Coblentz, et laquelle, disait-on, aurait à jamais réduit ces nobles à l'inactivité et à l'oubli, si le comte d'Artois n'eût pas saisi cette occasion de leur restituer leur état. On s'attacha avec un art incroyable à démontrer que la reine était l'ennemie de la noblesse ; qu'elle avait toujours eu le projet de l'anéantir ; qu'elle était secondée dans cette résolution par *Léopold* son frère, qui avait le même plan pour ses états.

» Ces calomnies une fois posées en principe, dire du bien de Louis XVI fut un crime à Coblentz, en dire du mal fut une

vertu. (Le vicomte D\*\*\* disait publiquement : *Si je tenais la reine ici, je l'écraserais sous mes pieds* ). »

L'auteur avait déjà annoncé que *Calonne* gouvernait tout à Coblenz, et gouvernait avec une rigueur excessive.

« *Calonne*, continue-t-il, fit connaître le résultat de son plan à ceux des anciens courtisans de Versailles, qui, dans la révolution, ayant joué le rôle de démagogues, n'osaient pas venir se ranger parmi le rassemblement des émigrés. Ces esclaves de la puissance dominante, et d'ailleurs les très-anciens complices du projet d'établir le pouvoir absolu, bien persuadés, comme ils l'étaient, que Louis XVI ne leur restituerait jamais ni sa confiance, ni les abus dont ils étaient accoutumés de se nourrir, acceptèrent le pacte de conspiration coblencienne contre sa majesté. *Ils attisèrent les défiances du peuple contre Louis XVI; ils fomentèrent les émeutes et les perpétuèrent.* Il s'établit alors entre eux et *Calonne* une correspondance si active que leurs émissaires se succédèrent



à chaque instant sur toutes les routes de la France à Coblentz (1). »

On lit ensuite qu'il savait : « qu'il ne se ferait rien de décisif en faveur d'une contre-révolution ; que l'armée prussienne et celle des émigrés batailleraient tout l'hiver dans leurs *cul-de-sacs*, pendant que les *agens de Calonne*, épars dans l'intérieur, secoueraient le flambeau de la guerre civile à Paris et dans les provinces méridionales ; pendant qu'ils inculperaient le roi d'être le précurseur de ces nouveaux désastres ; pendant qu'ils attiseraient des émeutes parisiennes contre lui, et que sa majesté et ses enfans succomberaient dans le choc général..... »

A propos du manifeste du duc de Brunswick, qui indigna la nation française, l'auteur ajoute : « les *agens de Calonne à Paris* profitèrent du premier moment de cette effervescence générale, pour alimenter les passions, pour mettre en activité les intérêts opposés. Les émeutes s'élevèrent, on les

---

(1) Histoire secrète de Coblentz, chap. 6.

*attisa* ; il se ferma deux partis ; l'un marcha sur le palais du roi, l'autre voulut en interdire l'accès. La guerre civile s'alluma, le massacre dura *trois jours* sans discontinuer (1) ; et dans cette seconde révolution, bien calculée, bien préparée par *Calonne*, et qui ne s'effectuait que par la monstruosité de ses opérations, le roi et sa famille, échappant au massacre en se retirant au milieu de l'assemblée nationale, furent enfermés à la tour du Temple, etc. (2) »

Ainsi les journées du 20 juin, du 10 août furent provoquées par *Calonne* et ses agens. « L'évènement de la mort de Louis XVI sur l'échafaud....., de ce roi qui ne périssait que par les crimes de Coblenz et pour leur expiation, *devint un sujet de triomphe* pour les auteurs de ces crimes (3). »

---

(1) Il est question ici de l'affaire du 10 août. Les patriotes vainqueurs abusèrent de la victoire ; il y eut des massacres contre ceux des Tuileries qui avaient tiré sur le peuple. Ces massacres durèrent trois heures et non trois jours.

(2) Histoire secrète de Coblenz, chap. 8.

(3) Histoire secrète de Coblenz, chap. 9. Cet



Ainsi les instigateurs du procès et de la condamnation à mort de Louis XVI étaient des émigrés, étaient à Coblenz. Ce n'est point un ennemi de ces émigrés, ce n'est point un partisan de la révolution; mais c'est un royaliste, fort instruit des intrigues secrètes du ministre *Calonne*, qui fait de pareils aveux.

On pourrait cependant douter de l'impartialité de l'auteur; il avait à se plaindre de la tyrannie du ministre *Calonne*; il n'était pas dans cette tranquillité d'ame qui convient pour bien juger des événemens et les exposer avec sincérité. Voyons si quelques autres témoignages pourront appuyer le sien.

Lorsque *Mallet-du-Pan* était en conférence avec les ministres de l'empereur et du

---

ouvrage, d'abord anonyme, parut en 1793: on l'attribua alors à *M. de Rivarol*. Une seconde édition en a été faite en 1814, à Paris, portant le nom de *Roques de Montgaillard*. Ce que l'auteur rapporte sur la réunion de quelques courtisans constitutionnels à la faction de Coblenz, se trouve confirmé par *M. de Bouillé*, dans ses Mémoires, tome 2.

roi de Prusse , auprès desquels Louis XVI l'avait secrètement envoyé pour les déterminer à porter la guerre en France , ces ministres lui parlèrent avec humeur et prévention des princes français , dit M. *Bertrand de Moleville* , dans son histoire de la révolution : « on leur supposait des *intentions entièrement opposées à celle du roi* , et notamment celles d'agir en indépendans , et de créer un régent. (1) »

Ainsi ces deux ministres étaient informés que les princes frères de Louis XVI avaient des intentions entièrement opposées à celles de ce roi , et qu'un de ces frères , nommé alors *Monsieur* , et depuis Louis XVIII , avait le projet de se soustraire à l'autorité royale , et de se faire proclamer *régent de France* , même pendant le règne de Louis XVI ; on sait , par d'autres témoignages , que la régence était l'objet de ses plus ardens desirs.

Quant à la désunion qui existait entre le roi et ses frères , elle n'est pas douteuse. La

---

(1) Histoire de la Révolution , tome 8 , pag. 322.



faction de Coblentz était considérée à la cour de Louis XVI comme aussi dangereuse pour le roi que celle des jacobins. Le passage suivant d'un mémoire adressé à ce monarque en offre la preuve.

« C'est sur la *faction de Coblentz*, y est-il dit, que le roi doit se reposer du soin d'abattre totalement la *faction des jacobins*; il faut que ces deux partis se détruisent l'un par l'autre, et se rendent également odieux, l'un après l'autre, par leurs excès. Le roi s'est vu obligé de laisser triompher les jacobins, et il a souffert toutes les violences qu'ils se sont permises. Quand l'autre faction pourra prendre sa revanche, que le roi dissimule encore ses véritables desseins, et qu'avec une contrainte apparente, il laisse néanmoins cette faction triompher quelques momens, et qu'il tolère les excès que la vengeance ne manquera pas de se permettre. Qu'il laisse aux prises, l'une contre l'autre, ces deux sectes, également ennemies de la monarchie et du monarque; et quand elles seront mutuellement affaiblies, que la monarchie repaïsse alors dans tout son éclat et dans toute

sa pureté pour rassurer et consoler la nation » (1).

Qu'importe à mon objet si les événemens ont prouvé que l'auteur de ces conseils machiavéliques avait mal lu dans l'avenir; toujours résulte-t-il de ce passage qu'il existait, entre Louis XVI et ses frères, une grande inimitié, des desseins contraires; toujours est-il vrai que cette citation confirme en grande partie celles qui viennent d'être extraites de *l'histoire secrète de Coblenz*.

Je pourrais citer d'autres témoignages, notamment quelques endroits d'une lettre adressée à M. de Laporte, le 31 janvier 1792, où l'on dit que Breteuil, ambassadeur du roi à Vienne « est le principal arc-boutant d'une » intrigue qui a continuellement traversé les » intentions des princes » (2).

Je m'arrête à ce passage, extrait d'une

---

(1) Troisième recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer, tome 2, n. CCIII, pag. 42.

(2) Sixième et septième recueil des pièces trouvées dans les papiers du sieur Delaporte, intendant de la liste civile, pag. 10 et 11.



lettre de M. *Cazotte* au même M. de *Laporte* : « La Gazette de *Durosai*, du 14 octobre ( 1791 ), me met la mort dans le cœur. Quoi ! la femme du roi *intriguerait contre elle-même* ! . . . Je me rappelle le triomphe d'opéra, dont une vision la rendait le sujet : voudrait-elle ne triompher qu'à la comédie ? »

On voit ici que *Cazotte* ignorait la division subsistante dans la famille royale; qu'il ignorait ou qu'il ne connaissait que vaguement les desseins perfides de la cour de Coblenz. Voilà pourquoi il s'étonne de ce que la reine intriguait contre *Calonne*, et à son avis c'était *intriguer contre elle-même*. On voit néanmoins par ce qui suit qu'il connaissait assez bien les autres dispositions de cette cour.

» Je sais que si Louis XVI se fût fait poignarder par la cause (les patriotes), *ses frères et ses nobles s'en arrangeraient*.

» Mais si les frères de Louis XVI *conquerraient le royaume, en dépit de sa femme*, tout est dit pour lui-même » (1).

---

(1) Sixième et septième recueil des pièces trouvées

On voit ici 1°. que la reine redoutait et contrariait de tout son pouvoir les frères du roi et leur faction de Coblantz ;

2°. Que ces princes et les nobles émigrés qui les avaient accompagnés dans cette ville, auraient appris avec satisfaction l'assassinat du roi ;

3°. Que si les frères du roi eussent pu conquérir la France , Louis XVI eût été détroné par eux.

Cette lettre vient encore à l'appui de ce que renferment les citations de *l'histoire secrète de Coblantz*.

L'origine de la haine entre Louis XVI , surtout entre la reine son épouse et les frères de ce roi , de l'ambition du frère qualifié de *Monsieur* , de ses projets d'envahir l'autorité suprême au préjudice du roi , et de régner à sa place sous le titre de *régent* , remonte aux premiers temps de la révolution.

Des lettres de ce prince , insérées dans un ouvrage intitulé *les prisonniers du temple* et

---

dans les papiers du sieur *Delaporte* , intendant de la liste civile , pag. 16 et 17.



reproduites dans deux brochures nouvelles , ne laissent plus de doute sur cette haine , sur ces causes et sur ces projets. La première , datée de Versailles , du 13 mai 1787 , et adressée au duc de *Fitz-James* est ainsi conçue :

« Voici , mon cher duc , l'assemblée des notables qui tire à sa fin , et cependant vous n'avez pas encore abordé la grande question. Vous ne pouvez douter que les notables n'hésiteront pas à croire , d'après les pièces que vous leur avez remises il y a plus de six semaines , *que les enfans du roi ne sont pas les siens*. Ces pièces prouvent jusqu'à l'évidence la conduite coupable de la reine. Vous êtes un sujet trop attaché au sang de vos maîtres pour ne pas rougir de ployer devant ces fruits adultérins. Dès demain donc , pas plus tard , proposez un rapport à mon bureau sur ce sujet (1). Je serai absent ; mais mon

---

(1) On sait que lors de l'assemblée des notables , le bureau de *Monsieur* , frère du roi , fut absolument contraire à tous les autres. Ce prince calculait depuis long-temps les moyens de se faire , tout au moins , nommer *régent du royaume*. Il a varié dans ses pro-

frère d'Artois, dont le bureau ne tient pas de séance, présidera à ma place. Le fait dont il s'agit, une fois avéré, les conséquences sont faciles à tirer (1). Le parlement, qui n'aime pas la reine, ne fera pas grande difficulté; mais s'il avait la fantaisie d'en élever, nous avons le moyen de le rendre raisonnable (2). Quant aux états-généraux, j'es-

---

jets : son dernier fut de ressusciter la *grande féodalité*; et voilà pourquoi il acquit des terres dans toutes les provinces, afin d'avoir une souveraineté dans toutes. » (Note de l'éditeur de ces lettres.)

(1) « Il n'y a aujourd'hui que très-peu de personnes qui savent qu'il est l'auteur du dépôt des pièces qui fut fait au parlement de Paris, lors de l'assemblée des notables, par le duc de *Fitz-James*, au nom des ducs et pairs du royaume. Ces pièces mensongères avaient été forgées dans un conciliabule, pour priver les enfans du roi de l'héritage de leur père. La couronne devait passer aux enfans du comte d'Artois. » (Note de l'éditeur de ces lettres.)

(2) On sait que tous les membres du parlement qui ont eu connaissance du dépôt fait par le duc de *Fitz-James*, ont été guillotines; que M. de *Malsherbes* l'a été, parce qu'il était dépositaire du codicile secret du roi. (Note de l'éditeur de ces lettres.)



père bien qu'on en parlera long-temps avant d'y penser sérieusement. Enfin il faut tenter le coup, et comme nos prétentions reposent sur la vérité, il faut réussir. Ce n'est qu'ainsi qu'il me sera facile d'oublier les sacrifices énormes qu'il m'a fallu faire pour acquérir cette conviction. Je sais qu'elle ne sera pas très-agréable au roi; mais entre nous, jouet comme il est de sa femme, *mérite-t-il de régner?* Oui, mon cher Fitz-James, c'est un *pauvre sire*, et la France est digne d'avoir un véritable roi. » Signé, *Louis Stanislas Xavier*.

Dans cette lettre on voit que ce prince est disposé à tout tenter, même à sacrifier les intérêts de Louis XVI son frère et l'honneur de la reine, pour atteindre le but qu'il ambitionne; dans la suivante on le verra, avec les mêmes dispositions, et de plus, avec les projets de conspirer et d'effectuer une insurrection contre le roi. Il écrit à M. de *Favras*, le 1<sup>er</sup>. novembre 1789 :

« Je ne sais, Monsieur, à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie. Le mal empire; l'assemblée détache

tous les jours quelque chose du pouvoir royal; que restera-t-il si vous différez? Je vous l'ai dit et écrit souvent; ce n'est point avec des *libelles*, des *tribunes payées*, quelques malheureux *groupes soudoyés* que l'on parviendra à écarter *Bailly* et *Lafayette*. Ils ont excité l'insurrection parmi le peuple, il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus retomber. Ce plan a en outre l'avantage d'intimider la nouvelle cour et de décider *l'enlèvement du SOLIVEAU*. Une fois à Metz ou à Peronne, il faudra bien qu'il se résigne. Tout ce que l'on veut est pour son bien, puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée.

» Renvoyez au bas de cette lettre un *récépissé* de 200,000 francs » (1).

---

(1) Ces lettres, publiées depuis long-temps dans l'ouvrage de M. *Regnaut Varrin*, intitulé *les Prisonniers du Temple*, ont été constamment considérées comme authentiques. Cet auteur lestenait du gouvernement directorial. Le critique le plus sévère jugera qu'elles ne peuvent avoir été fabriquées. On y retrouve le style du prince qui les a écrites; elles con-



Si telles étaient, à Paris, les dispositions de ce prince, sa haine contre le roi et la reine; si déjà, d'une manière aussi marquée, il séparait des siens les intérêts du roi son frère, et s'apprêtait, par des moyens violens, à régner à sa place; se trouvant à Coblenz moins contraint et dans des circonstances plus favorables à ses projets ambitieux, surtout dans le temps où le roi était prisonnier, que ne dut-il pas projeter et faire pour le succès de ces projets? On peut donc, sans être téméraire, présumer que *Monsieur*, avec plusieurs nobles émigrés, conspirait la perte du roi son frère, et que les émissaires qui se succédaient sur les routes de la France à Coblenz, comme on le lit dans *l'histoire secrète de cette ville*, n'avaient d'autres objets que de déterminer, de hâter les émeutes parisiennes, les insurrections du 20 juin, du 10 août, l'arrestation, le procès et la mort

---

cordent parfaitement avec les circonstances et expliquent d'une manière très-satisfaisante les évènements énigmatiques des temps où elles ont été composées. J'aurai bientôt occasion d'en citer quelques autres.

de Louis XVI, mort qui, suivant l'auteur de cette histoire, devint à Coblentz *un sujet de triomphe*.

Dans une pièce trouvée parmi les papiers de *Durand de Maillane*, et dont je donnerai bientôt un plus long extrait, on trouve ces phrases confirmatives de la présomption que je viens d'émettre :

« Les émigrés, s'entend les grands seigneurs et les évêques, disaient hautement, en 1792, que le roi était *jacobin, constitutionnel*, qu'il n'était point propre à la couronne, qu'il fallait un régent, en désignant pour cette place, *Monsieur* . . . . . Les émigrés répétaient, comme des perroquets, que *le sacrifice du roi avait été jugé nécessaire* ; qu'on ne voulait ni de la reine pour régente, ni de son fils pour roi ; que les *princes étaient d'accord sur cela avec les princes du sang et la haute noblesse*. Tous ces propos sont parvenus à la cour de Vienne ; aussi l'empereur n'a jamais voulu recevoir dans ses états ni le prétendant (*Monsieur*), ni son frère » (2).

---

(1) Voyez le *Moniteur* du 20 germinal an 6.



La cour de Coblentz parvint, par l'entremise de *Dumouriez*, à faire consentir le roi de Prusse au sacrifice de Louis XVI. Voici ce que portent quelques lettres imprimées dans le volume, intitulé : *Correspondance générale des émigrés*.

« Il y a eu transaction entre *Dumouriez* et le roi de Prusse, écrit de Trèves, le 3 octobre 1792, l'abbé *Martin*, chanoine à Verdun; *il est convenu de livrer Louis XVI*; cela n'opérera pas précisément ce que nous appelons la contre-révolution, les scélérats resteront maîtres du terrain, *l'anarchie subsistera et bientôt nous serons maîtres* (2).

Une autre lettre, adressée à M. le comte de *Lambertye* à l'armée des princes, par sa sœur, porte : « On ne conçoit rien aux conférences du roi de Prusse avec *Dumouriez*. On parle d'un accommodement; cela ne me paraît guère possible; à moins que l'on ne regarde le royaume pour rien du tout et qu'on ait le projet de conserver les jours du

---

(1) Correspondance originale des émigrés, ou les émigrés peints par eux-mêmes, pag. 41.

*roi de France et de nous sacrifier. Alors ,  
adieu la noblesse , et le clergé , et les pro-  
priétés (1) ».*

M. le comte de *Laspinasse-Longeac* écrit de Coblentz , le 7 octobre, une lettre où l'on trouve cette phrase : « Le roi de France a » appris, dit-on, *avec sa ladrerie ordinaire,* » qu'il n'était plus roi » (2).

Ainsi la cour de Coblentz avait tellement subjugué , perverti l'opinion des nobles émigrés , que leur dévouement, leur amour si vantés pour leur roi furent promptement changés en haine , en mépris pour sa personne : on voit qu'il desiraient sa mort ; qu'ils la regardaient comme nécessaire, et qu'ils craignaient même que ce roi n'échappât au supplice. Les dispositions de ces nobles font connaître celles de la cour de Coblentz qui les dirigeait, et confirment les aveux faits par l'auteur de l'*histoire secrète* que nous avons citée.

Lorsqu'on s'occupait à la convention du

---

(1) Correspondance originale des émigrés , ou les émigrés peints par eux-mêmes , pag. 18.

(1) *Idem* . pag. 119.



procès de Louis XVI, le 28 décembre 1792, Monsieur écrivait au comte d'Artois : « Tout ce que la fortune pouvait imaginer de plus fatal s'était réuni contre nous, depuis dix-huit mois ; mais il semble qu'elle veuille s'apaiser et nous regarder avec plus de faveur. Que nous importe en effet que *Condé* ait obtenu, à notre préjudice, le commandement de l'armée fournie par le roi de Prusse et l'empereur, si le coup qui se prépare est frappé ? Il vaut lui seul une armée. *Soixante montagnards* de l'assemblée et le ministère anglais nous restent ; avec de tels secours on peut tout espérer. Sortez, mon frère, de la léthargie voluptueuse où vous êtes plongé. Voyez *Pitt* plus souvent. Je conviens qu'il est dur de ramper lorsqu'on devrait donner des ordres ; mais ce temps n'est peut-être pas très-éloigné : le roseau qui ploye vit plus long-temps que le chêne qui rompt. Vous serez chêne à votre tour, mon frère, et dieu sait ce qu'il en résultera ; rendez-moi compte de tout, singulièrement des nouvelles dispositions du cabinet de Georges III, ou plutôt de Williams Pitt. Signé, *Louis-Stanislas-Xavier.* »

La lettre suivante de Monsieur à son frère le comte d'Artois, achève de prouver que la mort de Louis XVI fut en partie leur ouvrage et devint pour ces deux princes un sujet de joie plutôt que d'affliction.

« C'en est fait, mon frère, *le coup est porté*. Je tiens dans mes mains la nouvelle officielle de la mort du malheureux Louis XVI, et n'ai que le temps de vous la transmettre. On m'apprend aussi que son fils s'en va mourant. En donnant des larmes à nos proches, *vous n'oublierez pas de quelle utilité pour l'état va devenir leur mort*. Que cette idée vous console, et pensez que le *grand prieur votre fils est, après moi, l'espoir et l'héritier de la monarchie*. Signé Louis-Stanislas-Xavier. »

Dans la première lettre, Monsieur dit qu'un coup se prépare; que ce coup, s'il est frappé, vaudra pour lui autant qu'une armée. Dans la seconde, il annonce que ce

---

(1) Ces deux lettres ont été tirées de la même source où nous avons puisé les précédentes lettres du même prince.



*coup est porté.* Il dispose de l'or de l'Angleterre ; *soixante membres de la convention*, du parti le plus exagéré, le plus influent, lui sont vendus ; il est instruit des préparatifs du coup ; il en connaît bientôt l'exécution ; il s'en console ; il s'en félicite ; peut-on douter qu'il n'en soit l'auteur ?

La réunion de ces témoignages, provenus de sources différentes, et qui n'ont pu être concertés, forme une preuve telle que l'histoire n'en offre guère de mieux établie ; tous s'accordent sur les points principaux. A Coblentz, on fit de Louis XVI l'objet du mépris et des injures des émigrés ; sa mort fut résolue par les chefs de l'émigration, ou, suivant un de ces témoignages, par *Calonne*, leur ministre.

La voilà mise au grand jour, cette œuvre d'impunité ; il est enfin connu ce parricide révoltant ! La dévorante ambition, un crime dont la nature frémit, des hommes influens achetés, des hommes trompés qui les secondent, tels sont les motifs, les moyens et les instrumens.

Quel jour nouveau vient maintenant éclair-

rer cette partie souterraine de l'histoire révolutionnaire dont jusqu'à présent on n'avait connu que la surface ! Quel champ vaste s'ouvre aux réflexions ! Quelle subversion de l'ordre établi ! Ce sont les coupables qui accusent et qui provoquent la vengeance des crimes qu'ils ont secrètement commis !

Louis XVI, trop faible pour vaincre les préjugés, les habitudes de son éducation, trop irrésolu pour se diriger vers un but unique, ne put que hésiter, dissimuler, corrompre et trahir, et ne sut le faire qu'avec maladresse. Les membres de la convention peuvent dire qu'il viola ses sermens ; que la preuve matérielle existe ; qu'en déchirant ainsi le pacte qui le liait à la nation, il perdit le droit de réclamer l'inviolabilité que ce pacte lui garantissait ; qu'il a pu être jugé ; qu'il était coupable envers la nation française ; que tous l'ont déclaré tel ; qu'ils n'ont varié que sur la peine à lui appliquer, et qu'ils ont pu, sans compromettre leur conscience, le condamner à une peine plus ou moins rigoureuse.

Mais Louis XVI était-il coupable envers ses frères, envers les émigrés ?



Ce n'est pas la très-grande majorité des conventionnels qu'il faut accuser de cette mort : plus d'un mois avant leur arrivée , le trône était renversé et le roi prisonnier ; tout espoir de le sauver était perdu. Mais les véritables auteurs de ce meurtre sont ceux qui ont excité les émeutes parisiennes ; qui ont provoqué , précipité le jugement de ce monarque ; qui ont menacé , terrifié ceux qui devaient le juger ; qui ont produit les journées du 20 juin et du 10 août , fait fuir Louis XVI des Tuileries , qui l'ont fait emprisonner au Temple ; ce sont ceux qui ont aussi suscité aux 2 et 3 septembre les massacres dans les prisons , afin , sans doute , que celle du Temple ne fût point épargnée ; ce sont ceux qui , dans la nuit du 9 au 10 août , créèrent , soudoyèrent cette assemblée composée d'hommes justement abhorrés , appelée *Commune de Paris* , qui usurpa tous les pouvoirs , autorisa et commit tous les excès , domina , épouvanta long-temps l'assemblée législative et la convention elle-même ; ce sont ceux qui , voulant pour eux la royauté dans la plénitude de sa puissance , et qui ne

voulant pas de Louis XVI, ont employé les mêmes instrumens (cette commune illégale de Paris) pour sacrifier et Louis XVI et les républicains destructeurs de la royauté.

Je vais réunir, dans la section suivante, toutes les notions propres à établir que les mêmes motifs, les mêmes intérêts, les mêmes mains, ont porté à l'échafaud Louis XVI et les plus purs républicains.

§. I V.

*De l'influence des chefs royalistes sur les excès de la révolution et le régime de la terreur.*

Déjà on a vu, par une lettre ci-dessus rapportée (1), que *Monsieur*, frère du roi, cherchait, dès la fin de 1789, à susciter une insurrection dans Paris; que cette insurrection était organisée; que son agent principal, *M. de Favras*, en répandant des libelles, en payant les habitués des tribunes, en sou-

---

(1) Voyez ci-sus, pag. 57.



doyant ceux qui composaient les groupes , encourut les reproches de ce prince , qui trouvait ces moyens trop lents et peu efficaces. Cette conspiration échoua; M. de Favras fut pendu , et l'instigateur se tira de ce mauvais pas , en allant , le 26 décembre 1789 , à l'assemblée de la commune de Paris , y faire son apologie et quelques démonstrations de patriotisme.

Il accorda à la veuve de cet infortuné une gratification de 12,000 liv. , et une pension qui ne fut pas long-temps payée. De ces faits , dont la notoriété est publique , et que personne aujourd'hui ne révoque en doute , on doit conclure que les conspirations , les trames mystérieuses furent de bonne heure familières à ce prince , et qu'il pût , dans la suite , devenir capable d'en ourdir de plus compliquées , de perfectionner cet art , et de se livrer , avec quelque succès , à de plus vastes conceptions de ce genre (1).

---

(1) Dans le *Mémoire sur la trahison de Pichegru* , par M. de Montgaillard , on voit , page 42 , un portrait de ce prince : ce portrait n'est pas flatté.

Peu de temps après l'affaire de *Favras*, vers les premiers mois de l'an 1790, Louis XVI fut informé de la coalition et des intrigues de *Calonne*, favori de *Monsieur*, avec le ministre d'Angleterre, le fameux *Pitt*, qui fournissait les sommes d'argent destinées à exciter des insurrections dans l'intérieur de la France. On ignore en faveur de quel parti ; ce n'était certainement pas pour le parti des révolutionnaires, ni pour celui de Louis XVI, puisque ce roi en fit témoigner son mécontentement à l'ex-ministre français. Ainsi ce ne pouvait être que pour le parti des frères de ce roi.

*Calonne*, pour se justifier, écrivit, le 9 avril 1790, à Louis XVI, une longue lettre où se lisent ces phrases : « Je suis informé, sire, que ceux qui s'acharnent à vous tromper, s'efforcent de vous persuader que l'Angleterre influe dans les troubles qui bouleversent votre royaume ; que c'est de l'Angleterre qu'est venu l'argent employé à *corrompre vos troupes* et à *susciter des insurrections* ; enfin que cette nation rivale, pour se venger de la perte de l'Amérique, s'oc-



*cupe des moyens d'accroître nos désordres, et fomenté, sous main, ce qui tend à l'entière destruction de la monarchie française (1). »*

Tels sont les griefs dont la cour de Londres était accusée, dès les commencemens de l'an 1790. *Calonne* les désavoua formellement ; et, pour confirmer son désaveu, il joignit à sa lettre une note qu'il avait adressée à *M. Pitt*, et la réponse de ce dernier à cette note. *Pitt* à son tour désavoua le fait (2). Tout mauvais cas est reniable; mais qui croira à la bonne foi, à la véracité de ces deux politiques, pour qui la dissimulation était un mérite? Qui sera dupe de leurs dénégations? Le roi, à ce qu'il paraît, ne le fut pas : il ne répondit point à la lettre de *Calonne* (3). Les évènemens subséquens ont offert des

---

(1) Troisième recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer, n. XXV, pag. 63.

(2) *Idem*, n. CLXXVII et CLXXVIII, pag. 282, 283.

(3) Le roi avait écrit de sa main, au haut de la lettre de *Calonne*, ces mots : *Point répondu.*

preuves trop multipliées de la connivence de cet ex-ministre émigré, avec la cour de Londres, et des maux innombrables qu'a causés en France l'or de cette cour, pour douter de la réalité de cette inculpation. Aussi l'on est bien autorisé à dire que, dès les commencemens de l'an 1790, *Calonne*, très-attaché aux frères du roi, *Calonne* qui, peu de temps après, dirigea à Coblenz le parti de ces princes, qui fut l'âme de toutes leurs intrigues, commençait alors, de concert avec *Pitt*, à exécuter leurs projets de domination, commençait à troubler la France et à exciter, dans sa patrie, des mouvemens séditieux. On verra, par les preuves que je vais produire, que l'exécution de ce projet a été constamment suivie.

On a trouvé, chez *Durand de Maillane*, une pièce lue dans le cours de la procédure relative à cet ex-conventionnel, cotée et signée par lui comme étrangère à son affaire ; je ne la citerai pas entièrement, je négligerai tout ce qui s'y trouve sur la dissimulation, les projets ambitieux et les actes criminels que l'on y reproche à *Monsieur*, nommé



Louis XVIII ; je me bornerai à reproduire les passages qui se rapportent à l'objet de cet article.

« Lorsqu'il (*Monsieur*) vit que l'empereur *Léopold* ne voulait point déclarer la guerre à la France , il emprunta deux millions en Hollande (1), et les envoya à *Dumouriez*, pour qu'avec cette somme il rompît le conseil du roi (Louis XVI), et lui fit déclarer la guerre à l'empereur et au roi de Prusse. Cette perfidie a transpiré et a beaucoup contribué à la retraite du roi de Prusse, qui , pour s'en venger, ainsi que l'empereur, n'ont point voulu lui souffrir d'armée. Voilà l'unique cause du licenciement de celle qu'il avait consenti qu'il eût..... »

Ainsi voilà deux millions employés pour

---

(1) Ces deux millions furent, dit-on, empruntés au prince *Nassau-Siegen*, qui, lui-même, les emprunta au roi de Prusse. Ces deux millions, s'ils sont les mêmes que ceux dont il est parlé dans le texte, n'étaient pas encore payés au mois d'août 1814. (Voy. *Correspondance de Louis XVIII*, etc., pag. 174, la note.)

corrompre et pour donner la guerre à la France. Continuons.

« Il y a un temps prescrit par l'expérience pour que la vérité soit mise au jour sur toutes choses. On peut néanmoins avancer, en attendant qu'on ait ramassé çà et là cette vérité, que *c'est le dehors qui a dirigé Robespierre. Il était entouré d'agens de Monsieur*, qui lui ont successivement désigné les personnes dont il craignait les remords, celles qui avaient pénétré ses projets, et celles qu'il savait ne lui être point favorables. »

L'auteur nous dit ensuite que *Pelletier-de-Saint-Fargeau* gagna deux cents voix en un jour pour la mort de Louis XVI(1), que les émigrés ne cessaient de calomnier ce roi, et de répéter que *sa mort était nécessaire*, ce

---

(1) Cette assertion peut être révoquée en doute ; et s'il est vrai que *Pelletier-de-Saint-Fargeau* ait entraîné les suffrages de quelques-uns de ses collègues, leur nombre ne s'est certainement pas monté à deux cents.



qui attira aux princes et nobles émigrés le mépris de diverses cours d'Allemagne.

Cette relation s'accorde parfaitement, quant au fond des projets et des intrigues, avec celle que nous avons extraite de l'*Histoire secrète de Coblentz*. Dans l'une comme dans l'autre, on voit les émigrés dénigrer Louis XVI et la reine son épouse, et disposés à sacrifier l'un et l'autre et à les mener à l'échafaud. Cependant, si l'on en croit les bruits publics, on a vu ces émigrés, ces chefs de chouans, ces princes, si animés à venger la mort de Louis XVI, feignant de n'être pas encore, depuis vingt-deux ans, consolés de cette perte, concevoir noblement le projet, et disposer avec maladresse le plan d'exécution d'un massacre de conventionnels votans et de plusieurs autres, comme un sacrifice expiatoire offert aux mânes de ce roi défunt, massacre qui devait, dit-on, illustrer la cérémonie funèbre célébrée le 21 janvier dernier; et ces prétendus vengeurs du roi étaient eux-mêmes les secrets instigateurs de sa mort!

L'auteur, après avoir déclaré que le pré-

tendant Louis XVIII, appelé *Monsieur*, fit faire, par le duc de Fitz-James, au parlement de Paris, pendant l'assemblée des notables, un dépôt de pièces, au nom des ducs et pairs du royaume; après avoir dit que ces pièces tendaient à prouver que les enfans présumés de Louis XVI ne lui appartenaient pas, et ne devaient point avoir droit à l'héritage de ce roi; après nous avoir appris que le but de *Monsieur* était de faire conduire le roi à Péronne, de se faire nommer *régent du royaume*, et de s'aider de ces pièces, déposées au parlement, pour atteindre à ce but, il ajoute: « On sait que tous les membres du parlement qui ont eu connaissance du dépôt fait par le duc de Fitz-James, ont été guillotinés; que M. de *Malesherbes* l'a été parce qu'il était dépositaire du codicile secret du roi. (1) »

Ce passage désigne clairement les auteurs des condamnations, des supplices qui ont déshonoré la révolution.

---

(1) Extrait du *Moniteur* du 20 germinal an 6 de la république.



Il faut joindre ici une lettre écrite au rédacteur du *Moniteur*, à l'occasion de la pièce que je viens d'extraire, par le représentant du peuple *Rousseau*, membre du conseil des anciens, homme étranger à toutes les intrigues, et recommandable par la droiture de ses intentions et de sa conduite.

« En publiant, dit-il, dans votre n°. 200, une pièce trouvée dans les papiers de *Durand de Maillane*, vous avez levé un coin du voile qui cache encore, aux yeux de la plupart des Français, la source effroyable des maux qui ont si long temps désolé notre malheureuse patrie.

» L'influence que cette pièce attribue au prétendant (*Monsieur*), sur la mise en jugement et la condamnation d'une foule de citoyens nobles et de parlementaires, ne m'a point étonné. J'étais persuadé depuis longtemps qu'une main invisible avait souvent dirigé *Robespierre* et ses abominables suppôts, dans le choix de leurs victimes; j'étais persuadé que c'était à Coblenz qu'avaient été prononcés la plupart des arrêts qu'une férocité stupide et aveugle exécutait dans toute

la France, contre une foule de républicains ; et que les anarchistes de l'an 2, en se couvrant du manteau du républicanisme, n'avaient été que les instrumens des vengeances et de l'ambition des deux frères du dernier roi.

» J'en dois la première idée à un citoyen avec lequel j'ai été long-temps détenu. Il avait vécu à la cour, et connaissait mieux que personne les secrètes intrigues et le caractère perfide et atroce des chefs de l'émigration.

» Tous les jours, à la lecture des listes des condamnés, il m'indiquait les noms de ceux dont les rois de Coblenz avaient demandé la mort et m'en expliquait les motifs.

» Cette idée, je l'avoue, me parut d'abord absurde. *Quelle apparence, lui disais-je, que le tribunal révolutionnaire soit vendu au royalisme, ou qu'il le serve à son insu? Ni l'un ni l'autre n'est vraisemblable.*

» Cependant, plus les exécutions se multipliaient, plus les remarques de mon camarade de détention acquéraient de vraisemblance et de poids. *Comment ne voyez-vous*



*pas, me disait-il, qu'on poursuit et qu'on égorge de préférence tout ce qui a pris part à la révolution, ou qui, devant émigrer, a refusé de le faire ?*

» *Quel est le crime de Chapelier ? La nuit du 4 août.*

» *Pourquoi Thouret et Desprémenil vont-ils ensemble à l'échafaud ? C'est parce que le premier s'est assis sur un fauteuil parallèle et égal à celui du roi, et que l'autre a soulevé le parlement contre l'autorité du trône.*

» *Des patriotes trompés croient que l'ex-maire Bailly a été guillotiné pour avoir déployé le drapeau rouge au Champ-de-Mars ; c'est une erreur. On a puni Bailly d'avoir présidé à la séance du jeu de paume. Si cela n'était pas, tous les municipaux qui l'ont accompagné au Champ-de-Mars n'auraient-ils pas partagé le sort qu'on a fait éprouver à leur chef ? On ne me persuadera jamais que ce soit par des motifs d'humanité que Robespierre et ses acolytes les épargnent.*

» *Voyez, me disait-il une autre fois,*

*voyez le prix que le général Custine a reçu de ses services ; il était noble , et il a servi la république ; c'est un crime qu'on ne pardonne point à Coblentz , et vous verrez tous les ci-devant nobles qui commandent encore aujourd'hui , ou qui ont commandé des armées républicaines , éprouver successivement le même sort.*

» Effectivement , peu de temps après , *Biron* et ensuite *Beauharnais* furent guillotines. *D'Estaing* , qui avait commandé en chef la garde nationale de Versailles , le fut de même.

» *Est-ce pour maintenir ou pour venger la république qu'on a lancé les vingt-deux d l'échafaud (1) ? Qu'avait-on à leur reprocher ? Rien sans doute , puisqu'on a pris le parti de les condamner sans les entendre. Leur véritable crime était de s'être dévoués*

---

(1) Vingt-deux députés à la convention , très-recommandables par leurs talens et leur civisme , et les plus opposés aux systèmes de l'anarchie et de la terreur. Ils ne furent pas les seules victimes du royalisme déguisé.



*au service de la cause du peuple, et d'avoir été en partie les fondateurs de la république. On les a jugés ici comme on l'eût fait à Coblenz.*

» *Voilà l'ex comte de Mirepoix condamné. Il avait cent mille écus de rente ; il n'a point émigré ; il fallait qu'il périt. Vous verrez toute la ci-devant haute noblesse et tous les membres du parlement restés en France , punis de même de leur non-émigration.*

» *D'Orléans, tout immoral qu'il était , avait-il démérité de la faction dominante ? N'est-il pas plus clair que le jour que l'ordre de le traduire au tribunal révolutionnaire est venu du dehors.*

*Et ce malheureux Camille-Desmoulin était-il contre-révolutionnaire, lui qui, depuis l'enfance, ne respirait , ne rêvait qu'indépendance et liberté ? La révolution l'avait trouvé républicain , il aimait la république comme Cicéron a aimé sa patrie ; il haïssait la tyrannie comme Tacite. Les vrais patriotes , les républicains demeurés purs , peuvent lui reprocher quelques er-*

reurs et surtout une prévention inconcevable en faveur du monstre qui l'a livré à la mort; mais quel était donc son crime? Était-ce d'avoir réclamé des mesures de clémence? Robespierre lui-même avait approuvé son ouvrage. Son crime était d'avoir donné au peuple, le 12 juillet 1789, le signal de la liberté, en arborant, le premier, la cocarde nationale, et d'avoir déterminé l'attaque et la prise de la Bastille.

« Toutes ces observations, et une foule d'autres que j'omets, ou dont le souvenir m'est échappé, démontrent 1°. que les décemvirs ne voulaient ni république, ni républicains (1); 2°. que leurs boucheries révolutionnaires étaient pour la plupart de véritables hécatombes que la sottise et la trahison immolaient à la vengeance royale.

» Je ne prétends pas que, dans le nombre effrayant des assassinats juridiques qui ont

---

(1) Je ne puis adopter entièrement cette décision. L'histoire, lorsque les secrets de cette période seront parfaitement dévoilés, trouvera certainement plusieurs distinctions et exceptions à faire.



souillé cette époque , il n'y en ait pas eu beaucoup qu'on ne puisse attribuer qu'à des haines privées , à un système exécrationnable de désorganisation et à l'exaspération d'un parti acharné à la ruine de tout ce qui pouvait lui porter ombrage ; mais il n'en est pas moins certain qu'il est impossible de méconnaître , dans le cours de ces horreurs , l'influence de ceux qui espéraient encore hériter d'un trône qui n'existait plus.

» En voulez-vous , citoyen , une preuve dont l'évidence doit frapper quiconque daignera y réfléchir ? Parcourez la sanglante histoire de la guerre de la Vendée.

» Le comité de salut public , et surtout *Robespierre* , était tous les jours averti par des voies non suspectes , des atrocités qui se commettaient dans ces déplorables contrées. De toutes part s'élevaient les plaintes les plus vives contre des généraux dont l'impéritie et les trahisons alimentaient cette guerre affreuse , et en attisaient l'embrâsement , au lieu de s'appliquer à l'éteindre. Cependant le décemvirat ne se montrait pas moins obstiné à leur continuer sa confiance. Les auteurs

de vingt défaites sanglantes et honteuses étaient maintenus dans leur poste, tandis que *Guetineaud* et *Westermann* payaient de leurs têtes les succès qu'ils avaient obtenus contre les rebelles.

» L'estimable et malheureux *Phelippeaux*, indigné de tant de crimes et d'ineptie, dont il avait été le témoin, essaie enfin de porter le flambeau sur tant d'horreurs, trop long-temps méconnues ou dissimulées. Il publie un mémoire qui aurait dû ouvrir les yeux aux comités de gouvernement s'ils eussent agi de bonne foi. Qu'arrive-t-il? Au lieu de la couronne civique que méritait la courageuse franchise de ce vertueux républicain, *Robespierre* et ses complices l'envoient à l'échafaud. L'aurait-on traité différemment à *Colblentz*?

» Personne n'ignore aujourd'hui que cette guerre si longue, si cruelle et si désastreuse, aurait pu, dans son origine, être étouffée sans peine, si le gouvernement l'eût voulu. Pourquoi donc a-t-il négligé de le faire? Pourquoi s'offensait-il qu'on en révélât la honte et les fureurs? Il avait donc des raisons secrètes



pour la prolonger; et ces raisons n'étaient absolument ni la gloire, ni le bonheur, ni la tranquillité de la république : et comme il n'y avait que le royalisme et ses chefs qui pussent en profiter, c'était donc pour eux et à leur instigation qu'on se refusait à guérir et à fermer cette plaie horrible de l'état.

» A des faits si concluans, permettez-moi, citoyen, d'en ajouter encore deux qui méritent d'être connus.

» Vous vous rappelez que pour appaiser les cris des républicains détenus, les comités de salut public et de sûreté générale proposèrent à la convention l'établissement de six commissions *populaires*, qui devaient être chargées d'entendre les réclamations des patriotes incarcérés, et de préparer leur élargissement. Que firent ces commissions ? Elles ne trouvèrent que des coupables. Cependant, dans la maison d'arrêt où j'étais, un détenu fut élargi par elles ; vous allez peut-être en conclure que c'était un patriote, un républicain par excellence ; que penserez-vous donc lorsque vous saurez que ce détenu avait été incarcéré pour avoir dit, dans sa

section : que la France n'était point propre à former une république, et qu'elle ne pouvait se passer d'un roi? C'était ce que portait l'érou de ce particulier ; et c'est après avoir vu cet érou que la commission le mit en liberté, sans même qu'il eût sollicité ou fait solliciter cette faveur. Voilà, citoyen, quels étaient les républicains qui présidaient alors à nos destinées.

» L'anecdote qui me reste à vous raconter porte encore un caractère plus frappant d'intelligence entre Coblenz et le tribunal révolutionnaire. Cependant, je ne crains point de vous en garantir la vérité, d'après le témoignage d'un citoyen dont la véracité m'est parfaitement connue. Voici le fait.

» Un ex-noble du ci-devant Dauphiné, précédemment officier de dragons, et qui avait quitté le service pour ne pas prêter le serment à la république, est traduit, sous le régime de la terreur, au tribunal révolutionnaire de Paris. *Brochet*, un des jurés de ce tribunal, lui demande *s'il s'est trouvé à l'assemblée de Vizille* (1); il répond qu'il

(1) On doit se rappeler que ce fut à *Vizille* que



ne s'y est point trouvé... *Tu es bien heureux*, lui dit le juré, *car tu l'aurais payé de ta tête*, et il fut acquitté.

» Que peut-on conclure de ce fait, si non que le tribunal révolutionnaire de Paris avait ordre de punir de mort ceux qui, les premiers, avaient donné à la France le signal de la révolution, et d'acquitter ceux qui avaient refusé de prêter serment à la république. Un tribunal présidé par le prétendant en personne, aurait-il jugé d'une manière différente ? et peut-on, d'après un fait de cette nature, révoquer en doute l'intelligence qui a régné entre Coblenz et les membres du régime anarchique. *Signé ROUSSEAU.*

S'il est inutile de rien ajouter à cette conclusion, il ne l'est pas de joindre aux faits sur lesquels elle est fondée, plusieurs autres faits et témoignages qui peuvent la confirmer.

---

les ci-devant nobles dauphinois s'assemblèrent pour faire rendre à la province ses états et ses privilèges ; qu'ensuite ils convoquèrent les trois ordres à Romans, et qu'il y fut décidé que le tiers aurait une double représentation.

Mais avant de les rapporter , je crois nécessaire de faire quelques observations , de poser quelques principes.

§. V.

*Des mouvemens populaires , etc. ; de la journée du 31 mai et de ses auteurs.*

Les mouvemens populaires qui ont si souvent tourmenté la révolution , utiles ou nuisibles , s'opéraient toujours à l'aide d'intentions louables. C'était des conspirations à prévenir , à déjouer , le bien public à défendre , la liberté à maintenir , la patrie en danger à sauver ; toujours ces motifs généreux animèrent les patriotes ardens , de bonne foi , prompts à croire et à se décider , et qui , comme des amans jaloux , adoptent , sans examen , tous les rapports faits contre l'objet de leur plus chère affection. C'était en général les dispositions de la multitude révolutionnaire , qui croit ce qu'elle craint presque aussi facilement que ce qu'elle desire.

Ces motifs estimables servaient toujours de



prétexte aux desseins pernicieux et cachés des agens du royalisme. Avec une nouvelle controuée qui intéressait le patriotisme, avec le récit d'un fait vrai, mais exagéré, etc., ils parvenaient, dans ces temps de crise, à irriter, à enflammer les têtes sulfureuses, et à porter les patriotes à des extrémités dont ils auraient rougi en d'autre temps.

Ainsi une poignée d'agens habiles, secondés de quelques-uns de ces hommes immoraux qui se vendent à tous les partis, pouvait aisément alors remuer et diriger à son gré une portion considérable de la population. Puis on attribuait à la volonté du peuple des actes qui résultaient d'une volonté étrangère, ennemie de ses intérêts.

Voici une autre observation qui n'est pas moins vraie : les émeutes, les insurrections sont rarement l'effet d'une volonté spontanée, presque toujours des hommes puissans et ambitieux les projettent, les organisent et les font éclater.

C'est un principe admis dans la théorie de la critique, que lorsque l'auteur d'un événement est inconnu, on peut avec vrai-

semblance, conjecturer que celui qui avait le plus d'intérêt à produire cet événement en est l'auteur.

L'histoire nous apprend que rien n'arrête l'ambitieux qui aspire au trône, et c'est une maxime vulgaire que celui qui veut la fin veut les moyens.

Appliquons ces observations, ces principes, à l'objet qui nous occupe. Il en résultera que le parti de Coblenz a pu facilement, sous des prétextes de liberté, exalter les esprits, égarer des hommes de bonne foi, et, avec un petit nombre d'agens, produire, dans Paris, des mouvemens considérables; que l'émeute violente du 20 juin, dirigée contre Louis XVI, celle plus violente encore du 10 août, aussi dirigée contre ce roi, et le massacre des prisonniers aux premiers jours de septembre, tandis que le roi était prisonnier, n'ont certainement pas été spontanément conçus et exécutés. Un instigateur quelconque devait avoir projeté ces mouvemens. L'instigateur ne pouvait être qu'un intéressé à détrôner Louis XVI.

Quels étaient les intéressés? Les républi-



cains ? Ils avaient certainement envie de détrôner Louis XVI, qu'ils regardaient comme un traître ; mais ils n'ambitionnaient pas son trône, leurs intérêts, infiniment divisés étaient moindres que l'intérêt du seul individu qui voulait détrôner pour régner.

Serait-ce le parti d'Orléans ? Il ne faut pas douter que ce parti n'ait aspiré au trône de Louis XVI, n'ait eu une grande part dans les troubles qui ont agité la révolution ; ce parti et celui de Coblenz avaient, dans leur marche mystérieuse, les mêmes désordres à produire, les mêmes obstacles à surmonter ; tous deux voulaient exciter de grands mouvemens et renverser le trône. Ils allaient au même but avec des intentions différentes. Jusqu'à un certain point l'un et l'autre, sans se concerter, sans le savoir, devaient se prêter une force mutuelle. Les partis se confondaient ; les bons esprits voyaient un plan de destruction, en apercevaient vaguement les motifs ; mais ne savaient à quel chef de parti les attribuer. L'histoire aura de la peine, au milieu de cette ténébreuse complication d'intérêts divers, de ce labyrinthe d'intrigues, à démêler la vérité.

Mais comme il a été prouvé, dans la section précédente, que le parti de Coblenz désirait ardemment le détronement de Louis XVI, qu'il a puissamment contribué à cette catastrophe, on peut, sans témérité, autorisé par cette maxime, *qui veut la fin veut les moyens*, donner comme une probabilité une conjecture vraisemblable, que la journée du 20 juin, où le roi fut assiégé, insulté dans les appartemens des Tuileries; que celle du 10 août, où ce palais fut assiégé et le roi forcé d'en sortir, furent projetées, par ce parti, ou qu'au moins il y a beaucoup contribué; mais une conjecture quoique fondée n'est pas une preuve.

On peut avec plus d'assurance désigner les auteurs des tentatives de soulèvement faites a plusieurs reprises pendant les premiers mois de la convention pour dissoudre cette assemblée et faire périr une partie de ses membres; tentatives qui, échouées au 10 mars, eurent enfin leur effet dans les journées du 31 mai et 2 juin 1793. Les principaux acteurs qui les ont dirigées ou exécutées sont, dans la convention, *Robespierre, Danton, Ma-*



rat , etc. ; dans l'assemblée de la commune de Paris, *Chaumette, Hebert*, etc. quelques particuliers sans fonction tels que *Deffieux, Dubuisson*, etc., plusieurs étrangers, les deux frères *Frey, Proly, Pereira, Gusman*, etc., etc.

Si ces hommes prétendus patriotes et patriotes très-ardens furent les agens ou les soudoyés de l'un ou de l'autre parti des princes émigrés , comme je vais chercher à le prouver, on doit conclure que les mouvemens populaires qu'ils ont tentés ou opérés, surtout ceux qui tendaient à la dissolution de l'assemblée conventionnelle, étaient projetés et commandés par les partis qui les soudoyaient ; ainsi le régime de la terreur, créé, maintenu par ces prétendus patriotes était un projet conçu et ordonné par les princes émigrés. L'ouvrage de ceux qui sont payés appartient à ceux qui les payent.

Voici les notions que j'ai recueillies sur la corruption de chacun de ces hommes.

ROBESPIERRE. On a cru long-temps que cet auteur de tant de conspirations, de

de meurtres et de calamités , agissait d'après l'impulsion de son tempérament irascible , vindicatif , opiniâtre , et qu'il travaillait pour son ambition ; mais cette opinion , en y réfléchissant , ne peut être soutenue. Il est certain , et il sera complètement prouvé , que les conspirations des premiers temps de la convention ont été l'ouvrage des royalistes , des émigrés. Cela posé , comment se fait-il que *Robespierre* , entouré d'une police vigilante et de personnes qui se faisaient auprès de lui un mérite de dénoncer , que *Robespierre* , qui surveillait avec tant de soin les intrigans , réels ou soupçonnés , ait si longtemps ignoré l'influence de ces royalistes dans ces conspirations , qu'il les ait crus des républicains , qu'il se soit mépris sur leurs motifs ? On ne peut lui supposer une pareille légèreté. Il a dû connaître les projets et l'opinion politique de ces conspirateurs ; s'il les a connus et ne les pas dénoncés , il faut conclure qu'il était leur complice ; cette complicité établie par le raisonnement , l'est aussi par le témoignage de plusieurs écrivains.

On a vu que des nobles constitutionnels



restés à Paris, *fomentaient les émeutes et les perpétuaient* (1);

Que les agens de Calonne *secouaient le flambeau de la guerre civile à Paris; qu'ils attisaient les émeutes parisiennes* (2).

L'auteur de la pièce trouvée dans les papiers de *Durand de Maillane*, ci-dessus citée, dit formellement : *c'est le dehors qui a dirigé Robespierre; il était entouré d'agens de Monsieur* (3).

Des personnes dignes de foi assurent que *Monsieur*, ou Louis XVIII, était en correspondance continuelle avec *Robespierre*; que ce prince lui écrivait à peu-près ces mots : *il faut nous débarrasser de tous ces patriotes; il faut que la guillotine aille encore*. Ces témoignages faits de vive voix, présentent de la vraisemblance, et peu d'authenticité; je ne prétends pas m'en appuyer.

Dans un mémoire justificatif de Chabot,

---

(1) Voyez ci-dessus, pag. 46.

(2) Voyez ci-dessus, pag. 47.

(3) Voyez ci-dessus, pag. 74.

on lit « *Robespierre* sera peut-être le dernier dont on prouvera la corruption ; mais » il est entouré d'un homme qui a sa confiance et dont la corruption sera aisée à prouver (1). »

Voici ce qu'on lit dans le rapport de Courtois : « Un plan de fuite fut arrêté entre *Robespierre* et un de ses affidés , caché sous le voile de l'anonyme. *Robespierre* avait dans tous les temps , entretenu , à ce qu'il paraît , des correspondances avec des agens de différens pays : les correspondances et le fait de la fuite sont confirmés , au moins par quelques lettres , entre autres par une datée de *Londres* , à-peu-près insignifiante , et une autre très-signifiante , sans date de lieu ni d'époque , mais à lui adressée , quelque temps après la *fête à l'éternel*. Cette lettre est écrite sur le ton d'une réponse ». La voici :

« Sans doute vous êtes inquiet de ne pas

---

(1) Pièces trouvées dans les papiers de *Robespierre* et complices , imprimées en exécution du décret du 3 vendémiaire an 3 , pag. 11.



avoir reçu plutôt des nouvelles des effets que vous m'avez fait adresser, pour continuer le plan de *faciliter votre retraite dans ce pays*. Soyez tranquille sur tous les objets que votre adresse a su me faire parvenir depuis le commencement de vos craintes personnelles et non pas sans sujet. Vous savez que je ne dois vous faire de réponse que par notre courrier ordinaire ; comme il a été interrompu dans sa dernière course, cela est une cause de mon retard aujourd'hui ; mais lorsque vous le recevrez, vous emploirez toute la vigilance qu'exige la *nécessité de fuir un théâtre où vous devez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois*. Il est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous exposent ; car le dernier pas qui vient de vous mettre sur le *sopha de la présidence*, vous rapproche de l'*échafaud*, où vous verriez cette canaille qui vous cracherait au visage comme elle a fait à ceux que vous avez jugés ; *Égalité*, dit d'*Orléans*, vous en fournit un assez grand exemple. Ainsi, puisque vous êtes parvenu à vous former ici *un trésor suffisant* pour exister long-temps, ainsi que les personnes

pour qui j'en ai reçu de vous , je vous attendrai avec grande impatience pour rire avec vous du rôle que vous aurez joué dans le trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés..... Prenez votre parti d'après nos arrangemens ; tout est disposé. Je finis ; notre courrier part ; je vous attends pour réponse. (1) »

« Voilà l'*incorruptible* , le désintéressé Maximilien , ajoute *Courtois* ; voilà de ces hommes à qui il ne fallait pour vivre que quelques onces d'une substance nourricière ! Peuple tu le connais enfin ! (2) »

Un homme que je ne suis pas autorisé à nommer, et dont le témoignage est digne de la plus grande confiance , assure qu'étant en Suisse , discourant avec un prêtre français déporté , qui paraissait initié dans les intrigues les plus secrètes , et déplorant les maux que causait *Robespierre* à la France , il fut

---

(1) Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez *Robespierre* , par *Courtois* , pag. 225 , n. LXI.

(2) *Idem* , pag. 53 et 54.



bien surpris d'entendre ce prêtre lui répondre : *vous avez tort de vous en plaindre , Robespierre va comme il doit aller ; nous sommes contents de lui.*

On pourrait rapporter une infinité de faits de cette nature , et en tirer la même conséquence ; mais je dois me borner à invoquer le témoignage des émigrés eux-mêmes et de leurs agens.

Dans la correspondance secrète de *Charette, Stofflet, Puisaye*, etc. , saisie sur les chouans après l'affaire de Quiberon , on lit une lettre d'un agent des chouans , datée du 23 novembre 1794 , environ deux mois et demi après le 9 thermidor , dont voici quelques phrases : « *De grands malheurs* nous sont arrivés. *Il n'est plus* ; mais il faut avouer aussi que la (sa) parcimonie est impardonnable. Où il fallait de l'or , à peine avait-on du *vieux linge* (1). Ce n'est pas ainsi qu'on traite une grande affaire et des affaires aussi

---

(1) C'est ainsi qu'on a nommé quelquefois par mépris les *assignats*.

majeures. Que nos fautes nous servent, qu'elles nous donnent de l'expérience. Au fait, un autre acteur doit ici remplacer ce que l'assassinat politique vient de nous enlever, *car il est mort, renversé à la convention par ceux-là même qui craignaient qu'il ne parlât : nos amis l'ont tué ; c'est moi qui vous le dis.* Le Français a peur de la guillotine, et je vous promets que si les scélérats avaient de l'esprit, et qu'ils la remettent en jeu, il n'y aurait plus même d'espoir d'approcher du diable. Il fallait engager, compromettre davantage ceux qui pouvaient et voulaient nous servir. C'est là l'art, le grand art de la politique. Il faut donc que ce qui nous manque soit remplacé par un caractère chaud, qui ait des moyens, de l'esprit, du nerf, qui ne craigne pas la mort, et qui puisse *remuer les deux partis.* Eh bien ! avant que ma tête tombe, cet homme sera trouvé... Nous sommes bien pauvres de ce côté là. Et *la partie de la politique dans l'intérieur est ce à quoi on devrait le plus s'attacher.* J'ai un trésor en ce genre.... Celui qui vous fait passer ma lettre vous dira



par l'autre courier de qui je veux parler (1). »

Malgré quelques obscurités qui se présentent dans ce fragment de lettre, il est évident qu'il s'agit ici, non de Louis XVI, comme l'a pensé l'éditeur de cette correspondance, mais d'un agent supérieur, mort à la convention, tué par les amis des émigrés qui redoutaient ses révélations; que cette perte était un *grand malheur* pour ces mêmes émigrés; qu'il fallait la réparer en remplaçant celui qui venait de mourir par un homme très-énergique, spirituel et capable de *remuer les deux partis*.

*Remuer les deux partis!* Ces mots indiquent suffisamment le rôle odieux que jouaient ces agens de l'émigration et du prétendant, qui, suivant le besoin, changeaient de masques, semaient les calomnies, les défiances, formaient les partis et les animaient les uns contre les autres. Ces *deux partis* sont évidemment ceux qui subsistaient encore à la convention après le 9 thermidor.

---

(1) Correspondance secrète de *Charette, Stofflet, Puisaye*, etc., tom. 1er., pag. 1 et 2.

L'auteur de cette lettre regrette que la guillotine ne soit plus en jeu, et par conséquent que le régime de la terreur, des prisons et des échafauds ait cessé. Quelle affreuse vérité il nous découvre ! C'est un Français, c'est un *loyal chevalier*, comme il se qualifie lui-même, qui ose proférer de tels blasphèmes... On croirait, en la lisant, entendre *Robespierre* et *Marat*, entendre des assassins se raconter leurs exploits passés et en projeter de nouveaux. Et ces hommes parlent de leur *loyauté*, de leur *honneur*, de leur attachement *au trône et à l'autel* ! (1)

Cette lettre a été écrite peu de temps après la mort de *Robespierre* ; tout porte à croire que c'est lui dont on y regrette si vivement la perte, et que l'on craint de ne pouvoir

---

(1) La plupart de ces nobles chevaliers, à qui toutes espèces de fourberies, de bassesses n'étaient pas étrangères, qui ont employé les intrigues les plus abominables qu'un génie infernal puisse imaginer, pour désoler leur patrie, la couvrir de sang et de deuil, faisaient aussi la fausse monnaie, la distribuèrent, et volaient les diligences sur les chemins.



remplacer. La conformité qui se trouve entre les principes affreux qu'y manifeste l'auteur et ceux d'après lesquels agissait *Robespierre*, confirme cette opinion. D'ailleurs, vers cette époque, il ne se passa, à la convention, aucun événement assez considérable pour mériter d'être qualifié de *grands malheurs* par les émigrés; et il n'y périt point d'hommes assez influens pour causer tant de regrets.

Il est évident que, sous le masque et les formes d'un patriote très-exalté, très-souçonneux, *Robespierre* cachait l'âme d'un conspirateur et d'un traître; que depuis le 31 mai 1793, jusqu'au 9 thermidor, il a secondé les intentions sanguinaires de ceux qui le dirigeaient, et joué le rôle de précurseur. Il préparait et applanissait les voies par lesquelles Louis XVIII devait arriver au trône. Ce prince, sujet à s'effrayer, qui, comme le dit M. de *Montgaillard*, est ombrageux, défiant, et frémit à la vue d'un faisceau de piques, voulait, pour régner sans inquiétude, purger la France de tous les patriotes dont il redoutait l'énergie. Il était cruel par peur,

*scevus metu*, comme Suétone le dit de Tibère. *Robespierre*, doué d'un caractère semblable, ajoutait sa propre tyrannie à la tyrannie de ceux qui lui commandaient des proscriptions et des supplices; de plus, il fallait, pour mieux tromper le parti qu'il feignait de soutenir, lui faire quelques concessions, et envoyer, de temps en temps, à la mort, des royalistes obscurs, et surtout des nobles qui n'avaient pas émigré.

Je ne crois pas que l'on puisse donner à la conduite de *Robespierre* une explication plus satisfaisante.

DANTON, autre coriphée de la révolution, moins haineux, moins sanguinaire que *Robespierre*; il lui était supérieur par son génie: avec plus d'instruction et surtout plus de moralité, son nom eût occupé dans notre histoire un rang distingué. Il s'attacha d'abord au parti d'Orléans, et lui fit plusieurs infidélités. La force extraordinaire de sa voix, qui se faisait entendre au milieu des discussions les plus tumultueuses, son néologisme, son éloquence énergique, entraînant et populaire; la puissante influence que ces qua-



lités lui donnaient sur la multitude, le faisaient rechercher des divers partis. J'ai prouvé qu'il succomba plusieurs fois aux tentations des ministres de la cour de Louis XVI, et sacrifia à l'or qu'ils lui offraient, ses engagements secrets avec le parti d'Orléans et ceux qui le liaient ouvertement aux amis de la liberté.

Pendant la convention, il eut à craindre que le mystère de cette double trahison ne fût dévoilé. Le 2 décembre 1792, M. *Bertrand de Moleville* lui écrivit la lettre suivante :

« Je ne crois pas devoir vous laisser ignorer plus long-temps, monsieur, que, dans une liasse de papiers que feu M. *de Montmorin* m'avait remise en garde, vers la fin de juin dernier et que j'ai emportée avec moi, j'ai trouvé une note indicative, date par date, des *différentes sommes que vous avez touchées sur les fonds des dépenses secrètes des affaires étrangères*, des circonstances dans lesquelles elles vous ont été données et de la personne par l'entremise de laquelle ces paiemens ont été négociés et effectués. Vos relations avec cette personne sont constatées par un billet de

votre main , qui , malgré son insignifiance apparente , ne permet pas de douter qu'elle n'agit en votre nom , et ce billet est attaché avec une épingle à la note dont il s'agit , dont on peut d'autant moins suspecter l'exactitude , qu'elle est écrite en entier de la main de M. de *Montmorin* , etc. ».

L'objet de cette lettre était de menacer *Danton* de publier ces pièces , de les faire afficher dans les rues et de les adresser avec une lettre au président de la convention , s'il ne se conduisait pas dans l'affaire du roi comme doit le faire , dit-il , *un homme qui en a été si bien payé*.

« Il ne répondit point à ma lettre , ajoute M. *Bertrand* ; mais je vis dans les papiers publics qu'il s'était fait députer à l'armée du Nord : il ne revint que la veille du jugement du roi , et s'en tint à voter pour la mort , dans l'appel nominal , sans motiver son opinion (1)

Un homme de lettre avait entrepris d'écrire

---

(1) Histoire de la Révolution , tom. 10 , pag. 250 et 251.



la vie de *Danton*. Pour s'assurer si les bruits qui couraient sur sa vénalité étaient fondés, il s'adressa à la famille de sa première femme, et apprit qu'en procédant au partage des biens de cette famille, on avait découvert que la fortune de *Danton* s'était considérablement augmentée par des sommes venues de la cour de Louis XVI. Alors il renonça au projet d'écrire l'histoire de cet homme immoral (1).

Si ce vigoureux athlète de la révolution s'est alors rendu si corruptible, ne peut-on pas présumer qu'il ait cédé à l'or que répandait le parti de Coblenz. Il n'en existe aucune preuve; mais cette présomption est fondée sur sa vénalité habituelle; et lorsque *Monsieur* se vante, dans sa lettre au comte d'Artois, de disposer de *soixante montagnards* de la convention, n'est-il pas permis de conjecturer que *Danton* était de ce nombre?

---

(1) Je nommerai, s'il est nécessaire et s'il m'y autorise, l'homme estimable qui voulait écrire la vie de *Danton*, qui a fait ces recherches et qui m'en a rapporté le résultat.

Quoi qu'il en soit , il revenait souvent au parti d'Orléans , pour lequel , malgré ses infidélités , il montra une prédilection particulière. Dans une déclaration faite au comité de sûreté générale , le 25 brumaire an 2 , par *Chabot* et *Bazire* , on fait tenir à un agent de l'étranger , appelé *Benoit* , ce propos : « *Danton* a été des nôtres et nous a abandonnés : nous le conduirons à la guillotine (1). » Sans doute qu'il s'était rejeté dans son parti favori. Ses liaisons avec *Dumouriez* , et plusieurs autres circonstances qu'il serait trop long d'exposer , ne laissent aucun doute sur son attachement au parti d'Orléans. C'est parce qu'il y tenait , que *Robespierre* l'envoya , avec d'autres , à l'échafaud.

*MARAT* , médecin des gardes d'Artois , avait , dans plusieurs séjours faits en Angleterre , pu se concerter avec les partisans des princes émigrés. Il écrivit d'abord en faveur de la monarchie. Son tempéramment , émi-

---

(1) Pièces trouvées dans les papiers de *Robespierre* et complices , pag. 15.



nement atrabilaire et violent , ne lui permettait pas de déguiser long-temps ses opinions et le trahissait. Il est étonnant qu'un homme qui agissait exactement comme un ennemi de la république, comme l'auraient fait *Calonne* et *Louis XVIII*, qui ne dénonçait que des républicains; qui, à plusieurs reprises, a demandé un *chef*, un *roi*, un *dictateur*, un *régulateur*, un *tribun* du peuple, etc.; qui, par une affiche, s'opposa au décret du 27 août ordonnant une levée de vingt mille hommes destinés à marcher contre les ennemis entrés en France, et qui contribua, de tous ses moyens, à faire périr sur l'échafaud ceux qui avaient renversé le trône et fondé la république; il est étonnant, dis-je, que cet homme ait eu parmi une certaine classe du peuple, la réputation de républicain, et de républicain d'une espèce supérieure; qu'en cette qualité on lui ait accordé les honneurs du Panthéon, qu'on l'ait presque divinisé. Quel esprit de vertige et de déraison avait donc alors fasciné les yeux de plusieurs Français! Ils ne voyaient pas ce qui est aujourd'hui de la dernière évidence;

d'ailleurs *Robespierre* couvrait ce misérable de sa puissante égide, et faisait taire la raison. Cette protection n'est pas une des moindres preuves du royalisme de *l'incorruptible Maximilien* ; mais, ô vicissitudes des choses humaines, et surtout de la gloire fondée sur l'imposture ! *Marat* passa du capitol au gémonies, du Panthéon à l'égout de la rue Montmartre. Sa mémoire, justement abhorrée, ne trouverait pas à présent un seul défenseur.

Peu de temps après sa mort, un magistrat d'une ville de Suisse où se trouvaient plusieurs émigrés français, m'adressa une lettre que j'ai soigneusement conservée ; on y lit : « La mort de *Marat*, de *Challier*, etc., ne nous laisse aucun doute sur les événemens futurs ; les émigrés regrettent infiniment le premier. . . . Ils ne l'appelaient que *l'ami Marat*. En effet, point d'homme ne servait mieux leur cause, etc. (1) »

Pour prouver que *Marat* n'avait pas été corrompu, on a dit qu'il était mort pauvre.

---

(1) Cette lettre est datée de Payerne, au pays de Vaud, du 6 août 1793.



Voici ce que je lis, à cet égard, dans une brochure du mois d'août 1795 : « *Marat*, qui jouait la pauvreté, était bien loin d'être pauvre. . . . il a fait des acquisitions sous le nom de *Deschamps*. . . ; il a été lui-même marchander la maison d'un de mes amis, qu'on voulait vendre quatre-vingt-quatorze mille livres : ce pauvre patriote s'entretint une demie-heure, dans la cour, avec le portier, sur les augmentations qu'il se proposait de faire au bâtiment. »

Le même auteur ajoute, dans une note, que la commune de Paris, à la requête très-pressante d'*Hébert*, substitua du procureur de cette commune, sous le prétexte de conserver les écrits patriotiques du défunt, mais avec le motif réel de soustraire des pièces et des paquets d'assignats qui auraient compromis l'un et l'autre, fit apposer les scellés sur tous ses papiers, et, par ce moyen, conserva à son ami les honneurs de la pauvreté et du patriotisme. (1).

---

(1) Anecdotes curieuses et peu connues sur différents personnages qui ont joué un rôle dans la révolution, pag. 43, 44.

CHABOT. Pour corrompre ce député conventionnel et ex-capucin, les ennemis de la révolution employèrent un moyen qui prouve le degré de perfection où ils ont porté l'art de séduire et de tromper. Un noble Autrichien, nommé le baron *Schonfeld*, vint à Paris avec son frère et sa sœur ou prétendue sœur; ils prirent tous les trois le nom de *Frey*; l'un d'eux se donna le prénom de *Brutus*, fondateur de la liberté à Rome, *Junius Frey* se montrait patriote par excellence; il racontait les persécutions que son amour pour la liberté lui avait attirées à Vienne. Nouveau *Sinon*, il parvint à intéresser les patriotes de Paris et notamment *Chabot*, auquel il offrit en mariage sa sœur *Léopoldine Frey*, avec une dot de 200,000 liv. Une jeune et belle femme et une fortune furent deux pièges que *Chabot*, long-temps réduit à la continence et à la pauvreté, ne sut pas éviter. Dès qu'il y fut engagé, on le vit, dans l'affaire de la compagnie des Indes, dont *Delaunais* était rapporteur, figurer comme corrompu et corrupteur. Il crut se sauver de la peine qu'encourait sa complicité



dans cette intrigue financière , en se ménageant les moyens de la dénoncer , s'il en était nécessaire. *Chabot* succomba parce qu'il était lié, à ce qu'il paraît, à un parti autrichien dont les plans différaient de ceux du parti de Coblenz (1).

*CHAUMETTE*, procureur de la commune de Paris, venait de temps en temps à la barre de la convention, demander quelques millions pour secourir les ouvriers sans travail, et les pauvres de la ville de Paris. On a remarqué que chacun des lundis qui suivaient les jours où les sommes qu'il demandait étaient accordées, une insurrection se manifestait, et la convention se trouvait assiégée et menacée par plusieurs milliers d'hommes, sans doute soudoyés avec les sommes obtenues par *Chaumette*. Ce procureur-syndic, après avoir, pendant la journée, joué le rôle dont il était chargé, venait le soir se délasser et déposer

---

(1) Ces faits sont tirés des pièces trouvées dans les papiers de *Robespierre*, imprimés en exécution du décret du 3 vendémiaire an 3.

son masque dans des réunions de nobles , agens du parti des princes , de ceux auxquels *Calonne* envoyait de fréquens courriers , comme le dit l'auteur de l'Histoire secrète de Coblentz. Là on conférait sur la conduite qu'il avait à tenir : on lui donnait des instructions dont le but tendait toujours à la dissolution de la république , par le moyen de l'exagération des principes et par la violence des mesures révolutionnaires.

Un ex-constituant, membre de la convention, qui remplit aujourd'hui une place distinguée dans l'état, fut un jour introduit parmi plusieurs de ces agens de Coblentz. Il fut fort étonné d'y entendre ces nobles parler avec intérêt de *Chaumette* et de quelques autres, faire l'apologie des services qu'ils rendaient aux princes. *M. Chaumette est un de nos amis ; il nous sert bien*, dit un de ces messieurs. A ces mots un autre répondit : *il n'en fait pas encore assez , il faut que les excès aillent plus loin*, etc. Quelqu'un fit remarquer à ces indiscrets interlocuteurs qu'ils parlaient devant un membre de la convention ; alors ils parurent confondus et cher-



chèrent à s'excuser et à donner un autre sens aux paroles qui venaient de leur échapper (1).

HÉBERT, substitut de *Chaumette*, marchait d'accord avec lui vers le même but. Il n'est connu que par son immoralité et son journal ordurier et incendiaire. Dans la procédure instruite contre lui et ses consorts, on trouve des preuves de ses intelligences avec les étrangers, et le président du tribunal révolutionnaire déclare qu'*Hébert* et autres accusés sont des *agens perfides du gouvernement anglais* (2).

DESFIEUX. On a déjà vu que ce grand dénonciateur était vendu à la cour de Louis XVI : il a continué le même rôle du temps de la convention. Son intimité avec *Proly*, avec plusieurs banquiers étrangers,

---

(1) Ce député m'a souvent raconté les détails de cette scène singulière. Il en connaît et peut nommer les auteurs.

(2) Procès instruit et jugé au tribunal révolutionnaire contre *Hébert* et consorts, pag. 18.

agens de l'empereur d'Autriche, laisse peu de doutes sur sa trahison. Il était l'ame d'une cabale qui avait des journaux à sa disposition ; il a été condamné comme agent d'un parti étranger. Il paraît que ce parti était celui de l'Autriche ou d'Orléans.

Dans la procédure instruite contre lui, plusieurs témoins déposent qu'il était agent du ci-devant *Orléans-Égalité*, et qu'étant à Bâle, il y avait vu le fils de ce prince ; qu'il y fréquentait les émigrés, faisait une grande dépense, et qu'il se procura une somme de 100,000 livres, en échangeant des assignats (1).

PROLY, fils du comte *Proly*, receveur-général de la Belgique, par conséquent étant en rapport avec la cour de Vienne. Cet étranger était le complice de *Desfieux*, logeait et mangeait avec lui. Dans une pièce imprimée, parmi celles qui furent trouvées chez *Robespierre*, on lit plusieurs questions

---

(1) Procès instruit et jugé au tribunal révolutionnaire, contre *Hébert* et consorts, pag. 121, 122.



sur ces deux hommes inséparables ; en voici quelques-unes : « Comment se fait-il que *Proly*, étranger et fils de la maîtresse du prince de Kaunitz, par conséquent très-fort dans le cas d'être soupçonné le bâtard et le pensionnaire de ce prince autrichien, se soit donné, à Paris, comme un patriote à trente-six karats, et qu'il n'ait pu jusqu'ici passer, malgré son adresse, que pour un intrigant ? Comment se fait-il que *Proly*, qui n'est rien, qui ne doit se mêler de rien, soit fourré dans toutes les affaires ? Comment se fait-il que *Proly* et *Desfieux*, et leur cabale, sachent tous les secrets du gouvernement quinze jours avant la convention nationale ; qu'ils connaissent les promotions futures, et qu'à point nommé ils aient des nouvelles fraîches et ostensibles sur toutes les affaires, et des nouvelles secrètes, qu'on devine à leur allure, et d'après lesquelles ils se conduisent ? Comment se fait-il que *Desfieux* et *Proly*, étant de grands patriotes, soient les inséparables des banquiers étrangers les plus dangereux, tels que *Walquiers*, de Bruxelles, agent de l'empereur ; tels que *Simon*, de Bruxelles,

agent de l'empereur; tels que *Grenus*, de Genève, grand inséparable de *Proly*...; tels que *Greffus* et *Mons*, autres agens de l'empereur (1)

JUNIUS FREY et son frère, barons autrichiens, nommés *Schonfeld*, qui, pour s'emparer de la conscience de *Chabot*, lui donnèrent leur sœur ou prétendue sœur *Leopoldine Frey* en mariage, comme il a été dit plus haut. *Chabot* finit par convenir que ces deux étrangers étaient des espions payés par l'Autriche. Voici comme il répond à l'accusation qu'on lui en fait : « Mes beaux-frères sont des espions ! étais-je sorcier pour le deviner, lorsque je les voyais occupés à composer des ouvrages vraiment utiles à la révolution française, et ne fréquenter que les meilleurs patriotes ? Leurs crimes me sont-ils d'ailleurs personnels ? A-t-on quelques soupçons que j'aie conspiré avec eux ? »

En parlant des députés qui ont été sacri-

---

(1) Pièces trouvées dans les papiers de *Robespierre* et complices, n. I, pag. 75, 77, 78.

(2) *Idem*, pag. 58.



fiés après la journée du 31 mai, Chabot, dans une pièce antérieure, avait rapporté l'opinion de son beau-frère aîné sur ceux de ces députés qui avaient voulu, dit-il, sauver Louis XVI : « Si Chabot était juge, s'écria *Frey* l'aîné, et qu'il sauvât aucun de ceux qui ont voulu sauver le tyran, je le chasserais de chez moi comme un conspirateur, ou comme un homme faible ; il ne me serait plus rien » (1).

Voilà comment ces deux frères, agens ou espions d'une puissance ennemie, pour mieux corrompre, singeaient les patriotes exagérés ; voilà comment ils s'intéressaient au sort de Louis XVI.

PEREYRA, né à Baïonne, juif, et à ce qu'il paraît originaire d'Espagne, dans les questions ci-dessus citées, est ainsi caractérisé : « Comment se fait-il que *Pereyra*, Espagnol et juif de nation tout ensemble, protégé et obligé de Beaumarchais, se soit donné comme

---

(1) Pièces trouvées dans les papiers de *Robespierre*, pag. 15.

un excellent patriote français, et ne soit, aux yeux de ceux qui savent peser les choses, qu'un pauvre diable *qui sert l'intrigue* quoi qu'assez bête pour qu'on ne le soupçonne pas d'être dans la confiance du fond (1)».

Il se faisait gloire d'être un des auteurs de l'insurrection du 31 mai, et disait que malheureusement elle avait été incomplète. Sur quelques observations qui lui furent faites à ce sujet, il répondit : « Si l'insurrection avait eu lieu comme elle le devait, il n'aurait plus existé ce jour là ni convention ni autorités constituées ».

Il disait que, dans peu, il y aurait un nouveau 31 mai, qui serait conduit différemment et qui opérerait bien du changement (2).

*Pereyra* était de la cabale de *Desfieux*.

DUBUISSON, né à Laval, département de la Mayenne, suivant la procédure instruite

---

(1) Pièces trouvées dans les papiers de *Robespierre*, question 3, pag. 76.

(2) Procès instruit et jugé au tribunal révolutionnaire contre *Hébert* et consorts, pag. 66.



contre lui, et à Bruxelles, si l'on en croit l'auteur des questions précitées. Voici ce qu'il en dit : « Comment se fait-il que *Dubuisson* le bruxellois, autre rusé compère et autre sujet de l'empereur, jadis faufile avec *Malouet* et compagnie, se soit donné comme un grand patriote, et n'ait été vu par les clairs-voyans que comme un nécessaire d'intrigue » (1).

Dans la déposition des témoins contre lui, on trouve cette phrase : « *Dubuisson* a dit qu'il fallait un nouveau 31 mai ; que, député ou noble, cela était égal, il fallait y passer » (2).

GUSMAN, Espagnol, était membre de ce comité des onze qui s'intitulait *Comité central révolutionnaire*, et siégeait à l'évêché. On sait que ce fut ce comité qui organisa et fit exécuter, de concert avec plusieurs membres montagnards de la convention, la conspiration désastreuse dite du 31 mai. Le mi-

---

(1) Pièces trouvées dans les papiers de *Robespierre*, pag. 75.

(2) Procès instruit et jugé au tribunal révolutionnaire contre *Hébert* et consorts, pag. 70.

nistre des affaires étrangères *Lebrun*, ayant dit qu'il avait des preuves contre ce *Gusman*, fut, sur la proposition de *Couthon*, décrété d'accusation.

Il se pourrait très-bien que *Gusman* fût ce royaliste déguisé en patriote exagéré, dont parle l'ambassadeur d'Espagne à Venise, *Clément de Campos*, dans sa lettre au duc d'*Alcudia*. On y lit que le comité des onze, séant à l'évêché, a été remplacé par un comité des neuf, dont *Marat* lui-même est président et *Robespierre* secrétaire, et il ajoute : « La fortune veut que, parmi ces neuf, il y ait *un espion complètement royaliste ; mais bien masqué en maratiste (1)* ».

Je termine ici cette liste. Le nombre d'hommes qui viennent d'être signalés suffit au raisonnement que je veux établir.

Ces hommes étaient les agens d'un parti ennemi, d'Autriche ou d'Orléans, on ne peut en douter. Ils tendaient à faire détester la révolution, à produire, à la faveur du mécontentement général, une désorganisation,

---

(1) Rapport de *Courtois*, pag. 184, 186.



une crise violente qui auraient fait desirer et facilité le rétablissement du trône. Ils ont été accusés et condamnés comme coupables de ces attentats. Hé bien ! ce sont ces mêmes hommes, ces mêmes agens d'un parti ennemi, qui ont organisé et mis à exécution la conspiration du 31 mai 1793. Le comité des onze, dit *comité central d'insurrection*, foyer de cette conspiration, était composé des deux barons autrichiens *Frey*, beaux-frères de *Chabot*, de l'autrichien *Proly*, de l'espagnol *Gusman*, du juif *Pereyra*, était de plus inspiré, stimulé, appuyé par *Robespierre*, *Marat*, *Desfieux*, *Hébert*, etc.

Si ces hommes étaient les agens d'un parti ennemi, au mois d'avril 1794, époque où ils furent condamnés comme tels, ils devaient aussi avoir été ses agens au 31 mai 1793 ; car les faits sur lesquels leur accusation est fondée, remontent avant 1793. Mêmes hommes, mêmes moyens d'exécution dans l'une et dans l'autre conspiration. Celle du 31 mai 1793, devait donc avoir les mêmes instigateurs que celle d'avril 1794, ou plutôt une partie de ces mêmes instigateurs.

J'en conclus que celles du 31 mai fut l'ouvrage d'un parti ennemi, du parti de l'Autriche ou d'Orléans.

Mais, objectera-t-on, en 1793, ces hommes ont agi de concert avec *Robespierre*, et en 1794 sans lui et contre ses intentions. Les instigateurs ne peuvent pas, dans l'un et l'autre cas, être les mêmes.

Je réponds que tant qu'il s'est agi de se débarrasser des républicains qui entravaient les projets de *Robespierre*; tant qu'il s'est agi de détruire, il a marché avec ces hommes et les a appuyés de toute la puissance de sa popularité; mais dès qu'il a fallu, après le déblaiement, élever l'édifice, les plans de *Robespierre* et ceux des autres ne se sont pas trouvés les mêmes; ce n'était pas le même prince qu'ils voulaient élever sur le trône. *Robespierre* pouvait donc vouloir une conspiration et ne pas vouloir l'autre; pouvait vouloir, au 31 mai, s'emparer de l'autorité suprême pour la transmettre ensuite au chef de parti qu'il servait, et ne pas vouloir en avril 1794, que cette autorité qu'il exerçait, lui fût enlevée pour être transmise à un autre chef de parti.



Si les partis ennemis de la république, les partis d'Autriche ou d'Orléans, concurremment avec celui de Coblenz, ont fait la journée du 31 mai, il faut nécessairement leur attribuer toutes les tentatives d'insurrection opérées, précédemment à cette journée, contre la convention; les attroupemens de plusieurs milliers d'individus dirigés contre cette assemblée; la conspiration échouée du 10 mars, enfin toutes les scènes orageuses qui s'y sont manifestées.

Qu'on rapproche maintenant les preuves que j'ai établies sur les divers moyens de corruption mis en œuvre contre cette assemblée, sur les nombreux et perfides agens dont elle était obsédée, on ne pourra plus disconvenir de la conséquence que je viens de tirer, que les troubles, les actes violens et sangui- naires, les lois draconiennes, les malheurs dont la France fut alors assaillie, ne doivent pas être attribués à l'essence de la convention, aux pouvoirs illimités de ses membres; mais qu'on doit les imputer à des moteurs secrets, à des agens corrompus et déguisés, qui, outrant tous les principes, toutes les

mesures , créaient les désordres , suscitaient les dangers et les craintes , l'oppression et la résistance : on doit surtout les imputer aux partis ennemis , aux chefs des émigrés , aux puissances dont ils étaient secondés , qui dirigeaient ces agens criminels.

Ainsi , ce n'est plus l'assemblée conventionnelle , ce ne sont plus les principes de la révolution , ce n'est plus l'amour de la liberté publique qu'il faut , comme on le fait encore très-injustement , accuser du régime odieux de la terreur , et des excès et des calamités qu'il a produits ; ce ne sont plus des habitans de la France ; ce sont , au dehors , des Français corrupteurs ; et , au dedans , une poignée de Français corrompus ; ce sont des Français transfuges , méditant des vengeances et des crimes , invoquant le génie du mal contre leur propre patrie. Voilà les vrais auteurs de tous nos maux. Ce sont eux qui ont souillé la révolution de leurs crimes et des crimes qu'ils ont fait commettre , afin de la rendre à jamais odieuse aux nations.

Encore aujourd'hui ils osent accuser de leurs propres crimes cette grande majorité ,



cette presque totalité de la convention , si recommandable par son courage , ses dangers , son dévouement , et dont ils ont trompé , opprimé une partie et sacrifié l'autre ; et , chose étrange ! on voit les trompeurs , les oppresseurs , accuser , calomnier ceux qu'ils ont trompés , opprimés , et les assassins diffamer leurs victimes.

§. V I.

*Liaisons secrètes entre les membres influens de la convention et les chefs des chouans.*

Dès les premières années de la guerre civile allumée par les royalistes dans les départemens de l'ouest de la France , les bons esprits , voyant la durée de cet incendie politique , qui pouvait être facilement étouffé , jugèrent qu'il était alimenté par les membres prépondérans du gouvernement conventionnel. On sait que le député *Phelipeaux* , envoyé dans ces départemens insurgés , vit le mal , le dénonça , et que la mort fut le prix

de ses découvertes et de sa véracité. Cet exemple effraya ceux qui auraient pu être aussi clairvoyans, aussi sincères que lui.

Cette intelligence entre des chefs, en apparence ennemis, n'était encore que soupçonnée: ce que je vais dire dissipera tous les doutes.

M. le comte de *Vauban*, ennemi prononcé du système républicain, royaliste très-décidé, mais doué d'un caractère de franchise, de droiture, qu'on aime à trouver dans tous les partis, a publié des mémoires dont je vais extraire quelques fragmens.

Vers la fin de juillet 1795, après la bataille de Quiberon, étant à se promener avec M. le comte de *Puisaye*, général en chef des *chouans*, ce dernier reçut, dit-il « beaucoup de lettres de sa correspondance secrète. Il y en avait plusieurs de Paris, écrites par des personnes prépondérantes dans les factions qui gouvernaient alors la France. On lui offrait des secours et des moyens pour soutenir le parti, l'augmenter, enfin des moyens assez considérables pour l'utiliser; mais tout cela portait la condition de recevoir



*M. le duc d'Orléans*, que l'on voulait faire arriver parmi nous. Le parti qui le soutenait était mené par les gens qui alors étaient le plus en crédit et pouvaient le plus dans le gouvernement (1).

Plus loin le même écrivain parle du mécontentement général des royalistes contre le même *M. de Puisaye*, des moyens qu'il employa pour le justifier : « On accusait de plus le général en chef, dit-il, d'avoir eu et d'avoir des correspondances avec les membres de la convention et avec quelques généraux républicains. Ce fait était nécessairement vrai, par la correspondance secrète, je le savais ; mais cela même était très utile : que l'on en eût fait mauvais usage, n'était en rien prouvé, et je ne voulais donner aucun développement à cela, devant des autorités inférieures qui n'en devaient pas connaître » (2).

En traçant les funestes résultats de l'affaire de Quiberon et de la fuite du comte d'Artois,

---

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre de la Vendée, par *M. le comte de Vauban*, p. 195.

(2) *Idem*, pag. 195.

qui, malgré les vives instances des royalistes, malgré ses intérêts les plus pressans, et surtout malgré sa promesse, n'osa point mettre pied à terre dans la Bretagne, il dit : « *Ceux qui, dans le gouvernement républicain, soutenaient les pays royalistes*, mais qui les soutenaient dans une direction de projets absolument différente, se refusèrent à toute communication postérieure. *Ils s'étaient toujours ménagé ce parti comme dernière ressource et comme un refuge* selon les circonstances ; ils avaient voulu s'en servir pour une royauté constitutionnelle. Ayant vu le moment où les choses auraient pu et auraient dû prendre une tournure toute autre, et qui contrastait avec leurs vues, alors ils avaient changé de marche et ne voulurent plus s'en mêler, à moins toutes fois que M. le duc d'Orléans, que ce parti désirait toujours, ne vint enfin se mettre à la tête des pays royalistes : tel était leur *ultimatum* » (1). Il dit ensuite, dans une lettre écrite à *Monsieur* :

---

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre de la Vendée, pag. 349.



« Que la faction d'Orléans s'agite dans tous les sens ; qu'elle est renforcée par tout ce qui s'appelle *constitutionnel* au monde ; qu'elle acquiert, de jour en jour, plus de consistance, etc. ».

Des témoignages aussi clairs , il résulte qu'après la mort de *Robespierre* le parti d'Orléans, jusqu'alors assez bien contenu, conçut des espérances et se fortifia dans la convention.

Après avoir démontré la lâcheté et la poltronerie insigne de *Monsieur*, il parle des inconséquences du roi son frère, qui, de Verone ou de Blankembourg, prétendait tout diriger dans les pays royalistes ; il range au nombre de ses fautes celles « de faire proclamations sur proclamations qui, toutes étaient dangereuses et à contre sens ; car *il ne fallait pas choquer une partie du gouvernement révolutionnaire de Paris, dont il fallait s'aider*, et que toutes ces manifestations, mal calculées, attaquaient directement, attaquaient même *beaucoup de gens considérables par leur influence dans le parti contraire, devenus utiles, qui, sourdement ou*

ouvertement, *servaient les factions royalistes de l'intérieur* » (1).

De ce passage on doit conclure qu'il existait dans la convention, après la mort de *Robespierre*, deux factions royalistes, l'une qui agissait *sourdement* et qui faisait *partie du gouvernement révolutionnaire*, l'autre qui se montrait à découvert.

Ce qui suit mérite encore d'être recueilli; on y voit Louis XVIII, à force de subtiliser, de raffiner dans l'art des intrigues et dans celui de former des factions, s'embarasser dans les pièges qu'il tendait aux révolutionnaires et nuire à sa propre cause. « Enfin, continue M. de *Vauban*, cette manie d'avoir, soit *des agents visibles*, soit *des agents inconnus*, qui, formant des factions dans les factions, établissaient des foyers d'intrigues, dirigés encore par d'autres intrigans subalternes, qui souvent même étaient doublement agents, doublement espions au parti royaliste et au parti républicain, payés

---

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre de la Vendée, pag. 478.



par l'un et par l'autre, par conséquent vendus aux uns et aux autres, qui en embrassant tout, détruisaient tout, minaient, contremenaient, augmentaient de toutes les manières possibles tous les embarras que les chefs avaient déjà à organiser, conduire et vivifier leur parti . . . . . Il fallait, pour ces mêmes chefs, maintenir et diriger leurs partis, lutter contre les intrigans de la cour de *Blankembourg* ( la cour de Louis XVIII ), contre ceux de celle d'*Edimbourg*, ( la cour de *Monsieur*, frère du roi ), deux *partis ennemis implacables* entre eux, *ménager ses rapports avec une partie du gouvernement révolutionnaire de Paris*, et avec les chefs dans les armées, etc. ».

D'après ces aveux, faits indirectement et sans dessein de nuire au parti républicain, d'après les nombreux témoignages qui les précèdent, il n'est plus permis de douter des intelligences secrètes qui existaient entre le parti des émigrés, des royalistes *vendéens ou*

---

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre de la Vendée, pag. 428, 429.

*chouans*, et celui des meneurs de la convention. Mais quels étaient ces meneurs? Quelles étaient ces *personnes prépondérantes dans les factions, qui gouvernaient la France*, qui correspondaient avec les chefs des chouans, qui leur étaient très-utiles, qui soutenaient les *pays royalistes*, qui servaient les *factions royalistes*? Quels étaient ces *gens, considérables par leur influence dans le parti républicain*, que les *chefs de chouans ne voulaient pas choquer*, parce qu'ils avaient besoin de *s'en aider* et qui *prétendaient mettre le duc d'Orléans sur le trône de France*? Quelle était *cette partie du gouvernement révolutionnaire* que les chefs de chouans avaient intérêt de *ménager*? Je laisse à l'histoire sévère et impartiale la tâche de répondre à ces questions.

Pour rendre plus évidente encore l'étrange vérité que je viens de découvrir, faudra-t-il exposer les circonstances des nombreuses conspirations tramées contre les républicains par les chefs de l'émigration, pendant les assemblées législatives, conventionnelles, et les gouvernemens qui les ont suivies, cir-



constances qui confirment les preuves que je viens d'établir? Faudra-t-il faire observer que, pendant le règne de *Robespierre* et de la terreur, le parti de Coblenz ou de Louis XVIII n'a suscité aucun mouvement, aucune conspiration en France; que la tyrannie de *Robespierre* ne fut inquiétée que par les agens du parti d'Orléans; tandis qu'avant cette période, la convention avait été tourmentée, menacée de dissolution par plusieurs attaques et soulèvemens, et notamment par les conspirations du 10 mars, du 51 mai et 2 juin; tandis qu'après cette période, le génie conspirateur reprit un nouvel essort? Les conspirations de *Lemaître*, les insurrections du 12 germinal, des 2 et 5 prairial, enfin du 13 vendémiaire, toutes produites par l'or de l'Angleterre, toutes émanées du parti de Louis XVIII, se succédèrent alors rapidement. N'est-il pas évident que, pendant le règne affreux de la terreur, *Robespierre* était le conspirateur en chef de ce parti?

Pour compléter les preuves, faudra-t-il en chercher dans l'existence de cette conspiration permanente qui, sous le gouvernement

directorial, a sans cesse contrarié les opérations de ce gouvernement ; conspirations qui n'étaient qu'une continuation de celles qui se sont précédemment manifestées ? Faudra-t-il parler de cette agence secrète, nommée *institut*, organisée dans chaque province, qui présentait un gouvernement ennemi dans le gouvernement, une administration destructive des administrations françaises ? N'avons-nous pas des témoignages multipliés et incontestables de l'existence de ces agences mystérieuses et perfides ? N'avons-nous pas vu, pendant la seule année qu'a régné Louis XVIII, des hommes s'honorer d'en avoir été membres, et prendre soin eux-mêmes de publier leur honte (1).

---

(1) Les papiers saisis à Bareuth et à Mende, et plusieurs autres recueils ou mémoires, prouvent l'existence de cette agence secrète. M. le comte de Noyant, dans la crainte de voir sa gloire contre-révolutionnaire échapper à la postérité, a consigné, dans une brochure expresse, intitulée : *Compte au roi, par M. de Noyant*, les services qu'il a rendus, les obstacles qu'il a éprouvés, les dangers qu'il a courus dans le noble emploi d'espion et de corrup-



Quand on repasse sous ses yeux cette longue série de conspirations de toute espèce, tentées ou effectuées pendant l'intervalle de plus de vingt ans, par divers partis ennemis des gouvernemens français; quand on pense que l'Europe entière a fait en même temps une guerre ouverte sur les frontières, une guerre sourde et une guerre civile dans l'intérieur

---

teur. On y voit que, par brevet du roi, du 1<sup>er</sup> décembre 1798, il fut honoré du titre de *visiteur de l'INSTITUT* dans les provinces de la haute Auvergne, du Vivarais, du Velay et du Gévaudan, et que l'agence royale des provinces méridionales le chargea, en 1799, de l'organisation de la province de Rouergue. On y voit que chaque province avait un administrateur et un commandant en chef. *M. de Noyant* termina sa brochure en demandant au roi le salaire de ses services et de sa turpitude, et en recommandant sa personne et celle de ses agens subalternes à la magnanime bienveillance de sa majesté.

N'a-t'on pas vu, en 1814, *M. le baron d'Imbert* publier et faire distribuer *gratis* une brochure intitulée : *Précis historique sur les évènements de Toulon en 1793*, dans laquelle il s'efforce de prouver qu'il est un traître. Il nous apprend qu'au commencement

contre le système de ces gouvernemens ,  
contre les opinions républicaines de ses habi-  
tans, on s'étonne que la France ait pu résister  
à des attaques si nombreuses , si variées ;  
que les opinions libérales leur aient sur-  
vécu ; et que le feu sacré du patriotisme  
n'ait pu s'éteindre, et qu'il brille encore d'un  
nouvel éclat.

---

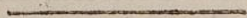
de l'année 1793 , il demanda de l'emploi au gou-  
vernement conventionnel ; que ce gouvernement lui  
confia le commandement d'une des escadres de la  
Méditerranée ; et que , quelques mois après , il livra  
aux Anglais et à leur amiral *Hood* , l'escadre et le  
port de *Toulon*. Lorsqu'il demanda de l'emploi ,  
lorsqu'il prêta serment de servir la république avec  
fidélité , il avait l'intention de la trahir ; il en fait  
le noble aveu ? « Je m'étais , dit-il , chargé d'une  
» grande et importante expédition , dans le but d'en  
» faire manquer les effets , ainsi que le portaient mes  
» ordres secrets , les seuls légitimes. Cette conduite  
» m'était tracée par l'honneur et la fidélité , etc. »  
Un roturier probe eût refusé du service dans un gou-  
vernement qui n'était pas de son parti ; mais *M. d'Im-*  
*bert* nous apprend qu'un noble peut trahir avec hon-  
*neur*. L'honneur des nobles est donc fait différem-  
ment que celui des autres hommes.



Maintenant qu'il est prouvé que tous les crimes, toutes les calamités de la révolution, que le régime de la terreur doivent être absolument imputés aux ennemis de cette révolution, aux chefs de l'émigration; que ces crimes sont les leurs, que ces calamités, ce régime sont leur ouvrage, quelle hypocrisie ces chefs ne montrent-ils pas lorsque, déplorant ces crimes et ces calamités, ils les citent aux générations présentes et futurs comme des exemples à fuir : « Éloignez, disent-ils aux nations, éloignez de vos lèvres avides la coupe de la liberté; elle contient une liqueur empoisonnée. » Et ce sont eux, ce sont ces déclamateurs hypocrites qui secrètement ont fait couler le poison dans cette liqueur salubre

Mon objet, dans ce travail, n'est point de réveiller les passions, mais d'éclairer l'histoire en lui découvrant des vérités jusqu'à présent méconnues; mais d'absoudre les principes de la révolution, l'amour de la liberté et de la patrie, des résultats malheureux qu'on leur impute; mon objet n'est point d'accuser quelques hommes corrupteurs ou corrom-

pus, mais de justifier plusieurs millions d'hommes calomniés, de justifier la très-grande majorité de la convention et des Français, et de les mettre en garde contre des pièges où ils sont déjà tombés et qu'on pourrait leur tendre encore. X.





---

DE  
L'INFLUENCE DE L'OPINION

SUR  
LA STABILITÉ DES GOUVERNEMENS ,

*Et de la discordance qui existe entre l'esprit des peuples de l'Europe et la politique de leurs chefs.*

---

ON a dit et l'on ne cesse de répéter, depuis des siècles, que l'opinion est la maîtresse du monde. Il n'est peut-être pas de de maxime plus triviale, et toute fois il n'est pas de vérité qui paraisse être moins sentie ; car il n'en est pas qui soit plus constamment méconnue. C'est en vain que l'opinion dirige le cours des événemens et des âges ; c'est en vain que le torrent des révolutions et tous les phénomènes du monde moral attestent

son inévitable et irrésistible influence : la plupart de nos princes se conduisent comme s'ils étaient véritablement les maîtres du monde , comme s'ils pouvaient disposer arbitrairement des cœurs et des volontés , comme si la nature devait ployer le genou devant leurs vains caprices. Il faut que l'opinion éclate ou reste impassible pour qu'ils la reconnaissent ; et ce n'est que quand elle les a précipités ou laissé tomber du trône qu'ils commencent à comprendre sa puissance (1). Ils ressemblent à des navigateurs qui nieraient la force des vents et des flots, et qui ne s'apercevraient de leur erreur qu'au moment où un calme plat les enchaînerait au sein d'une mer immobile, ou qu'une tempête furieuse briserait leur vaisseau contre des écueils. Ils ressemblent à ces hommes faibles ou stupides qui doutent habituellement de l'existence de dieu et qui ne peuvent

---

(1) Nous voyons même que ces grandes leçons ne suffisent pas toujours pour leur faire concevoir la puissance de l'opinion et la nécessité de s'y soumettre.



sortir de cet état qu'au bruit effrayant du tonnerre ou à l'aspect de quelque prodigieux phénomène. Rien n'égale à cet égard l'orgueil ou l'obstination des rois ; ils ont des yeux et ils ne voient point ; ils ont des oreilles et ils ne savent point entendre ; ils ne conçoivent que leur volonté ; ils ne croient qu'à la force de la ruse ou de la violence , qu'à la puissance de l'argent ou des bayonnettes.

Que dire contre une erreur si grossière et cependant , hélas ! si accréditée ? Qu'ajoutent nos faibles raisonnemens aux terribles leçons de l'expérience ? Tout ce que nous pouvons faire de mieux c'est de rappeler ces leçons , de les rapprocher , de les fortifier les unes par les autres , et de les dégager de tout ce qui peut affaiblir leur salutaire influence.

Non , ce ne sont ni des rois , ni des empereurs , ni des pontifes , qui gouvernent le monde ; ce n'est ni Alexandre , ni César , ni Hildebrand , ni Moyse , ni Mahomet , ni Luther , ni François , ni Guillaume , ni Napoléon ; ce sont , selon les temps , la passion de la guerre , l'ardeur des conquêtes , l'amour de la liberté , le respect pour les croyances

religieuses ; c'est le mosaysme , le christia-  
nisme , l'islanisme , le papisme , la religion  
réformée ; ce sont des doctrines politiques ,  
*les principes , les idées libérales* , l'esprit de  
commerce et d'industrie ; ce sont, en un mot,  
les opinions et les intérêts dominans à l'é-  
poque que l'on considère.

L'habileté des gouvernemens consiste à  
savoir démêler et apprécier ces diverses ten-  
dances , leur sagesse à les bien diriger , et leur  
force à les suivre avec persévérance. Nul  
prince ne peut fonder solidement son pou-  
voir que sur les idées dominantes , ni régner  
avec éclat que par elles. « Chaque siècle , dit  
M. Benjamin de Constant (1) , attend , en  
quelque sorte un homme qui lui serve de re-  
présentant. Quand ce représentant se montre  
ou paraît se montrer , toutes les forces du  
moment se groupent autour de lui ; s'il re-  
présente fidèlement l'esprit général , le succès  
est infaillible ; s'il dévie , le succès devient  
douteux ; et s'il persiste dans une fausse route ,  
l'assentiment qui constituait son pouvoir l'a-  
bandonne , et le pouvoir s'écroule ».

---

(1) De l'esprit de conquête et de l'usurpation , etc. ,  
pag. 2.



L'histoire est pleine de faits qui démontrent avec évidence la justesse de cette observation. De tous les princes dont elle a conservé la mémoire, ceux-là seuls ont été véritablement grands et puissans qui ont su voir l'esprit de l'époque à laquelle ils vivaient et céder à l'impulsion de leur siècle. Les règnes des princes qui ont voulu contrarier le mouvement général ont toujours été faibles, agités et malheureux. Toute l'énergie de leur volonté, toute la puissance de leur génie n'ont pu leur procurer que des triomphes éphémères sur les idées qu'ils voulaient détruire ; et l'esprit du siècle a toujours fini par sortir vainqueur de ces luttes inégales. Mais des exemples vont rendre cette vérité plus frappante.

Avant que le christianisme ne s'établît, la mythologie payenne, décriée, par les philosophes, était devenue la risée de tous les hommes éclairés. Les dieux payens, tombés dans le mépris avaient cessé de rendre des oracles auxquels on avait commencé dès longtemps à ne plus croire. Le vieux culte était négligé. Les augures ne se rencontraient plus

sans sourire : toute l'ancienne religion périclitait de vieillesse et d'imbécillité. Cependant tout sentiment religieux n'était pas éteint dans les cœurs. La croyance à un dieu invisible avait remplacé dans beaucoup d'esprits la foi qu'on n'avait plus dans les dieux visibles du paganisme. Le déisme existait en spéculation dans les écoles de Rome, d'Athènes, de Smyrne et d'Alexandrie ; et les nombreux sectateurs de cette doctrine n'attendaient que l'établissement d'un système qui pût lui servir de base et en faire une religion.

Telle était la situation des esprits à l'époque où le christianisme prit naissance. On sent qu'ils ne pouvaient être mieux disposés pour le recevoir. Les voies étaient préparées, les temps étaient venus, pour parler comme l'écriture ; et nulle puissance humaine ne pouvait empêcher que le monde ne devint chrétien. Aussi les empereurs de Rome firent-ils d'inutiles efforts pour arrêter les progrès de la religion nouvelle. Ce fut en vain qu'ils firent couler le sang, qu'ils multiplièrent les supplices, et les entourèrent de tout ce qui pouvait en augmenter l'horreur. Toute leur



puissance échoua devant une doctrine dont les peuples s'étaient emparés et qui avait fini par constituer, en quelque sorte, leur existence morale; enfin, le christianisme acquit une telle influence, que les empereurs finirent par se croire obligés de l'élever sur le trône et de l'associer à l'empire. C'est ce que Constantin fit le premier, et cette déférence pour l'esprit de son siècle lui mérita le surnom de grand. Malheureusement la protection qu'il accorda à la religion fut loin d'être très-éclairée. Les pouvoirs dont il revêtit ses ministres, et les richesses qu'il leur procura, décidèrent dès lors de l'esprit de l'église et préparèrent de loin l'établissement du despotisme sacerdotal. Le papisme va nous fournir un nouvel exemple de la puissance de l'opinion.

Il était très-difficile que le christianisme acquit une grande influence dans l'empire sans que la constitution en fût ébranlée. Conçu dans des vues tout-à fait étrangères aux institutions civiles, et n'ayant aucun rapport avec elles, plus il se fortifiait, plus ces institutions devaient naturellement s'affaiblir.

Son autorité ne dut donc pas tarder à l'emporter sur celle des lois ; or , quand il eut acquis cette supériorité sur le gouvernement , on sent que les prêtres durent naturellement se trouver investis de la même prééminence sur les magistrats ; et pour conserver , étendre et affermir cette suprématie , il devait leur suffire , en quelque sorte , de se laisser aller au mouvement du siècle , et de favoriser la tendance générale des esprits. C'est ce que firent avec beaucoup d'art les évêques de Rome. On sait combien cette politique leur réussit , et quel étonnant ascendant ils finirent par obtenir sur l'opinion publique de l'Europe , dont ils devinrent alors les fidèles représentans. Les choses en furent à ce point que , sans armées et sans trésors , ils purent d'un bout du monde chrétien à l'autre , maîtriser à leur gré toutes les volontés , interdire les peuples , excommunier les rois , enlever , donner , vendre les couronnes , mettre en mouvement toutes les forces de l'Europe et les précipiter sur l'Asie.... : exemple unique et à jamais mémorable de la puissance d'un gouvernement qui a sa base dans l'opinion.



Tant que les idées sur lesquelles était fondée l'autorité du Saint-Siège ne s'altèrent point dans les esprits, les évêques de Rome disposèrent en souverains de tous les états de la chrétienté où ces idées étaient établies. Ce fut en vain que des rois et des empereurs voulurent méconnaître leur suprématie et essayer de se soustraire à leur juridiction. Ces révoltes imprudentes contre un pouvoir consacré par l'opinion générale, ruinaient subitement leur puissance; en s'insurgeant contre les papes, ils soulevaient leurs sujets contre eux-mêmes; et cent fois ils furent obligés d'expier leurs entreprises contre la cour de Rome, par les réparations les plus avilissantes. On vit des rois forcés, pour avoir osé résister aux pontifes, d'aller se prosterner devant eux, leur baiser les pieds, se couvrir du cilice, jeûner au pain et à l'eau, descendre aux plus vils emplois de leur service, et se soumettre à d'autres pénitences non moins humiliantes.

Mais les idées qui servaient de base au pouvoir des papes étaient trop absurdes et trop funestes pour être éternelles. Elles ne pou-

vaient exister que dans des siècles d'ignorance et de barbarie. La renaissance des lumières, et surtout l'abus révoltant que les pontifes faisaient de leur puissance, finirent par détruire le prestige qui leur soumettait toutes les volontés; une nouvelle opinion se forma, le besoin d'une réforme se fit sentir, et quand cette réforme éclata, la cour de Rome qui, un siècle auparavant, faisait trembler tous les rois de l'Europe, liguait vainement les plus puissans de ces rois pour repousser l'atteinte qu'un moine venait de porter à son autorité. L'établissement de la religion réformée est un autre exemple non moins éclatant que les précédens, de la puissance de l'opinion. Ce fut en vain qu'on forma des coalitions formidables, qu'on dressa des échafauds, qu'on alluma des bûchers, qu'on inventa de nouveaux supplices; les idées nouvelles triomphèrent d'un siècle et demi de guerres et de persécutions furieuses, et l'église protestante parvint à obtenir le partage de l'empire avec le catholicisme.

Mais ce n'est pas seulement dans l'ordre religieux que l'opinion a manifesté sa puis-



sance. Ses triomphes dans l'ordre politique n'ont été ni moins nombreux ni moins éclatans; et l'on peut dire que depuis des siècles, c'est elle qui a décidé en dernier ressort de toutes les grandes affaires politiques de l'Europe. C'est l'opinion qui, à la voix de quelques paysans, fonda la liberté de l'Helvétie, et qui la défendit contre toutes les forces de l'Autriche; c'est elle qui arracha la Hollande au joug de l'Espagne, et qui força Philippe II à reconnaître l'indépendance de la nouvelle république; c'est elle qui deux fois précipita les Stuarts d'un trône sur lequel ils voulaient exercer des pouvoirs qu'elle condamnait. C'est l'opinion qui a fait succomber la Grande-Bretagne dans sa guerre impie contre l'indépendance de l'Amérique; qui a soutenu la Pologne contre l'ambition de trois grandes puissances, et qui ne cesse de protester contre le partage de ce royaume; qui a renversé parmi nous la monarchie absolue et fondé la monarchie constitutionnelle; qui a fait triompher la France de toutes les puissances de l'Europe injustement coalisées contre elle; sauvé l'indépen-

dance de l'Espagne; livré la France, coupable d'avoir supporté le joug et servi les fureurs d'un conquérant, aux mains de ces mêmes puissances qu'elle n'avait cessé de vaincre, tant qu'elle avait combattu pour sa liberté; déchu Napoléon et culbuté le trône impérial; fait triompher une seconde fois l'indépendance américaine de l'orgueil et de l'ambition britanniques; abandonné notre dernier gouvernement à toute sa faiblesse intrinsèque, et forcé Louis XVIII de descendre du trône sans avoir pu obtenir de l'immense majorité de la nation le moindre effort pour l'y soutenir. Enfin, l'opinion que la liberté de la presse fait intervenir dans toutes les affaires publiques, a pris, dans ces derniers temps, un tel ascendant, qu'aujourd'hui plus que jamais les gouvernemens doivent désespérer de rien faire de stable sans son aveu.

Nous n'exposerons point ici avec détail l'influence qu'elle a exercée sur les grands évènements que nous venons de rappeler. Il suffira de faire remarquer la direction qu'elle a prise depuis plusieurs siècles; sa persistance dans cette direction; ses progrès cons-



tans , au milieu des obstacles qu'on n'a cessé d'opposer à sa marche ; ses triomphes sur les plus violentes résistances , et , en particulier , l'instabilité de tout ce qui a été fait contre son vœu depuis vingt-cinq ans. Nous examinerons rapidement ensuite jusqu'à quel point la politique de Napoléon et celle des rois coalisés peuvent s'écarter de la ligne qu'elle suit ; et le lecteur jugera si , de part ou d'autre , on tend à un ordre de choses auquel puissent se fixer les vœux de la France et de l'Europe.

L'origine des idées qui forment aujourd'hui la base de l'opinion date déjà de plus de trois siècles. Elle remonte à l'époque où les lettres, l'industrie et le commerce ont pris naissance en Europe. La révolution qui a commencé dès-lors à s'opérer dans la situation des peuples modernes , a insensiblement fixé les traits de leur caractère et déterminé la direction de leurs sentimens et de leurs idées. Lorsque ces peuples ont commencé à jouir des bienfaits des sciences et des beaux-arts, de l'industrie et du commerce ; lorsqu'ils ont vu quelle source féconde de plai-

sirs et de richesses ils leur avaient ouverte leur plus grand desir a dû être de pouvoir cultiver les uns et exercer les autres sans opposition et sans gêne, et jouir avec tranquillité du bien être dont ils leur étaient redevables. L'amour de la paix et de la liberté a donc dû naître en Europe en même-temps que les lumières et le commerce; et plus les lumières ont fait de progrès, plus le commerce a aggrandi et multiplié ses relations, plus ils ont ajouté ensemble au bonheur et à la prospérité des peuples, plus ce sentiment a dû se développer, s'étendre et s'affermir.

Mais la révolution qui a décidé de l'esprit des nations modernes, n'a pas eu la même influence sur celui de leurs gouvernemens. L'esprit dominateur et guerrier des rois et des nobles, qui formaient par-tout un peuple à part, au milieu des peuples de l'Europe, n'a pu de long-temps être modifié par l'esprit libre et pacifique tout ensemble du peuple nouveau qui s'élevait à côté d'eux: Ils ont résisté à la tendance du siècle. Ils ont méprisé les arts de la paix et leurs innocentes conquêtes: il n'y a eu de vraiment nobles,



à leurs yeux , que l'art de la guerre et les conquêtes baignées de sang et de larmes. Ils ont ainsi retenu au milieu de la civilisation européenne , les mœurs orgueilleuses et barbares des âges féodaux ; et tandis que les peuples ne formaient que des pensées de paix et de liberté , ils ont toujours conservé leurs anciennes idées de guerre et de domination.

L'esprit des gouvernemens a donc été tout-à-fait en opposition avec celui des peuples. Leur conduite ne l'a pas été moins. Les rois de l'Europe ont continué à obéir à l'impulsion des mœurs féodales ; vainqueurs de leurs vassaux au sein de leurs états , ils ont cherché des rivaux hors des limites de leur empire ; le théâtre de l'anarchie féodale s'est agrandi ; les guerres ne se sont plus faites de seigneur à seigneur , dans chaque état ; mais de rois à rois , dans toute l'étendue de l'Europe ; et l'on n'a vu , en quelque sorte , dans les chefs des gouvernemens européens , que de grands possesseurs de fiefs , de grands seigneurs suzerains aspirant , chacun de leur côté , à acquérir de nouveaux domaines et à étendre les bornes de leur suzeraineté. On sait quelle

longue série de guerres meurtrières a enfanté ce puérole et barbare esprit de conquête né du système féodal. De puis les premières guerres d'Italie jusqu'à celles qui ont immédiatement précédé notre révolution , il n'en est presque point qu'on ne puisse rapporter à cette cause.

Cependant ce n'est pas là le seul principe qui ait poussé nos gouvernemens à la guerre. Tout en cédant à des motifs d'ambition et à des desirs de vaine gloire , les rois de l'Europe se sont encore proposé , dans diverses guerres , de combattre la tendance des peuples à la liberté. C'est ce qu'on a vu particulièrement dans les guerres de Philippe II contre la Hollande et dans toutes les guerres contre la réformation ; dans celles du gouvernement anglais contre l'indépendance de l'Amérique , et dans celle de tous les rois de l'Europe contre la révolution française.

Enfin le commerce , qui est la principale cause de la tendance des peuples à la paix , est devenu lui-même pour les gouvernemens une cause très-active de guerres ; parce que leurs passions stupides en ont entièrement



dénaturé l'esprit. Quand ils ont vu quelles immenses richesses il pouvait produire, chacun d'eux a voulu le faire seul avec le reste de la terre, sans songer que ces prétentions exclusives de chacun devaient nécessairement le détruire pour tous. Alors, à l'esprit de commerce, qui est essentiellement pacifique, a succédé l'esprit de monopole, qui est essentiellement hostile, et qui peut enfanter tous les désordres et tous les crimes, comme le prouve si bien à tout l'univers l'infâme politique du gouvernement anglais.

Ainsi tandis que la culture des arts et des sciences, les travaux de l'agriculture et de l'industrie, et surtout la liberté si nécessaire au commerce faisaient de la paix le besoin le plus pressant des peuples et le premier objet de leurs vœux, la passion des rois pour les conquêtes, les intérêts de leur despotisme, et leurs absurdes idées de monopole ont constamment entraîné l'Europe dans un système de guerres que repoussaient tous ses intérêts.

D'un autre côté, les mêmes passions des gouvernemens qui luttaient contre la tendance

des peuples à la paix , ne se sont pas montrées moins ennemies de leurs dispositions à la liberté. Qui pourrait dire tout ce que l'esprit de conquête , de despotisme ou de monopole a suggéré de mesures et fait faire de lois contraires à la juste liberté des peuples modernes ? Dans presque tous les états de l'Europe , toutes les parties de l'ordre social ont en quelque sorte été disposées pour établir l'empire des passions des gouvernemens sur cette liberté. Presque toutes les institutions ont été créées dans cette vue, ou détournées à cette fin. L'éducation a dû façonner l'intelligence des peuples d'après les données du despotisme ; leur conscience a été réglée sur le même plan par la religion ; l'inquisition et la censure ont été préposées à la garde de la pensée ; une police invisible a été chargée d'écouter les discours et d'épier les démarches ; l'industrie a eu ses maîtrises , et le commerce des douanes. Enfin il n'est aucune partie de l'existence humaine qui n'ait été soumise à un régime plus ou moins oppresif et arbitraire ; et l'on n'a trouvé dans l'ordre social ni la sûre garantie de sa personne , ni celle de sa for-



tune, ni celle du libre et juste exercice de ses facultés.

Telles sont, depuis la renaissance des lumières, de l'industrie et du commerce, la tendance des peuples de l'Europe, et les résistances qu'elle a trouvées dans l'esprit des gouvernemens et dans les lois établies.

Il nous resterait à montrer comment elle a vaincu presque tous ces obstacles, dans une partie de l'Europe, et comment elle s'est développée et fortifiée partout ; comment, après avoir fondé les gouvernemens de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Amérique du nord, elle a insensiblement acquis en France, une puissance capable de déraciner tous les anciens préjugés, de renverser toutes les institutions qui luttaient contre elle, et de révolutionner tout le continent ; comment, en France, dans le court espace de vingt-cinq ans, elle a précipité les uns sur les autres sept ou huit gouvernemens qui lui étaient plus ou moins contraires ; comment elle est allée surprendre et déconcerte au milieu de ses opérations cette assemblée de rois qui se partageaient si tranquillement

l'Europe ; comment elle doit infailliblement nous délivrer de ce mélange dégoûtant de despotisme et de démagogie qui forme le trait distinctif de notre nouveau gouvernement ; comment enfin elle se rit de tous les projets de la coalition, et comment si les Français pouvaient éprouver des revers, elle survivrait à leur défaite, poursuivrait les vainqueurs au sein de leurs états et triompherait de la victoire même.

Nous regrettons que l'étendue déjà disproportionnée de la première partie de ce volume ne nous permette pas de placer ici ces détails. Ils entreront dans le volume prochain.

D. . . . . R.